



# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Année 2022

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE</b>	<b>7</b>
Bilan des actions conduites par la collectivité	7
Perspectives 2023	14
<b>2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES</b>	<b>15</b>
Bilan des actions conduites par la collectivité	15
Perspectives 2023	17
<b>3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS</b>	<b>18</b>
Bilan des actions conduites par la collectivité	18
Perspectives 2023	22
<b>4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS</b>	<b>23</b>
Bilan des actions conduites par la collectivité	23
Perspectives 2023	30
<b>5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</b>	<b>31</b>
Bilan des actions conduites par la collectivité	31
Perspectives 2023	37
<b>CONCLUSION</b>	<b>39</b>

# INTRODUCTION

## Pourquoi ce rapport ?

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport annuel récapitulatif des actions engagées en faveur du développement durable. L'objectif de ce rapport est de favoriser l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et de fournir un outil d'aide à la décision lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

## Qu'est-ce-que le développement durable ?

Selon le Cadre de Référence du Ministère du Développement Durable pour les Projets Territoriaux de Développement Durable (2006), « la nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 6 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050 selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses ».

Les principales menaces que fait peser un développement non durable sur l'humanité sont : le changement climatique, la pollution massive de l'air, de l'eau et du sol, la perte de biodiversité, l'appauvrissement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités sociales. L'enjeu du développement durable est donc de concilier développement économique, protection de l'environnement et équité sociale.

Les 5 grandes finalités du développement durable, telles que définies dans le Cadre de Référence pour les Projets Territoriaux de Développement Durable, sont :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources
3. Épanouissement des tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
5. Modes de production et de consommation responsables

Ces 5 finalités peuvent servir de grille d'analyse pour tout projet ou politique de développement durable. Elles seront donc reprises dans ce document pour analyser l'action de Saint-Louis Agglomération en matière de développement durable.

## Objectifs et contenu

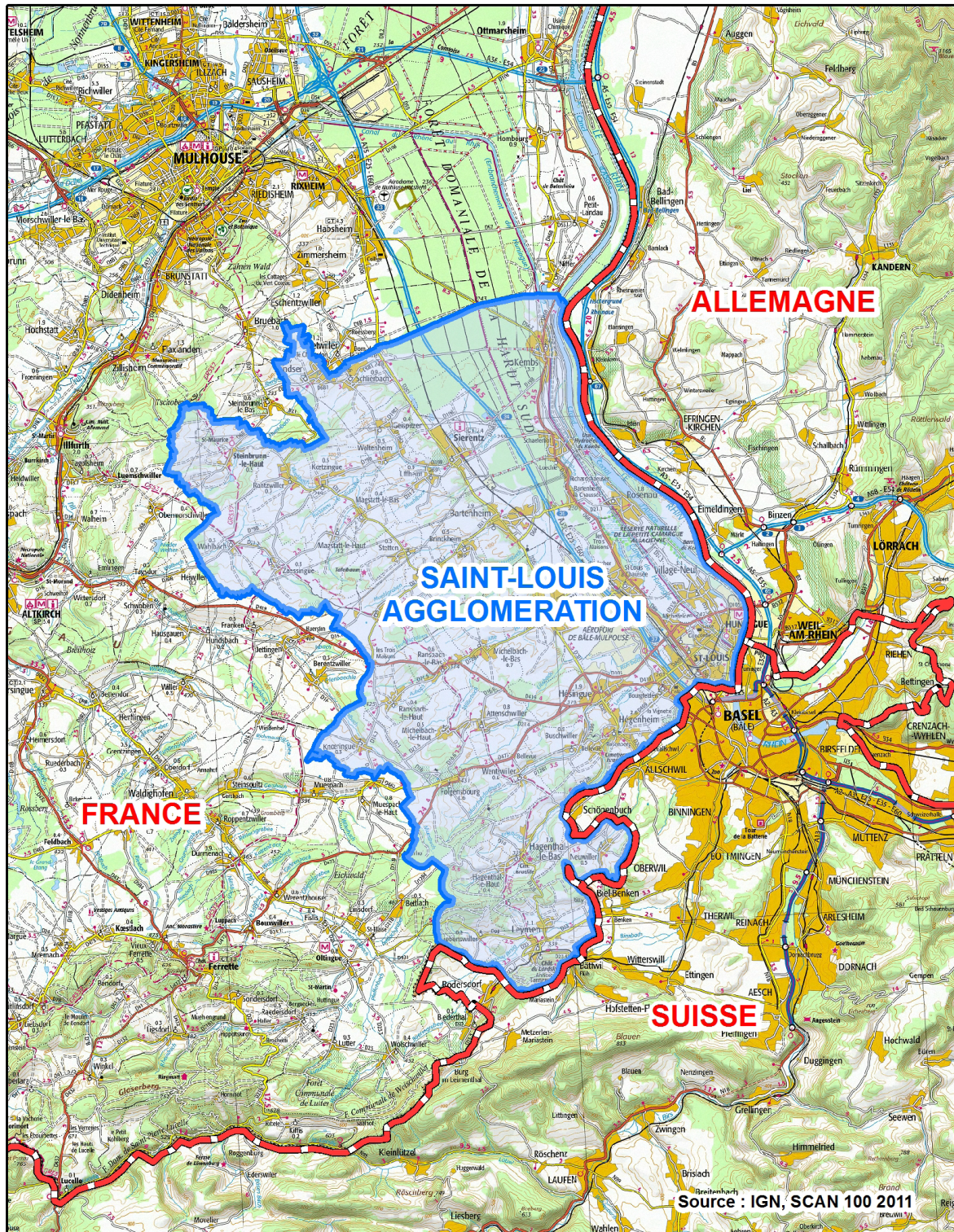
Le présent rapport porte sur le bilan des actions conduites en matière de développement durable au sein de Saint-Louis Agglomération durant l'année 2022. Il s'appuie sur les contributions des différents services de la communauté d'agglomération.

Ce document présentera tout d'abord les actions de la communauté d'agglomération de Saint-Louis en matière de développement durable, puis les perspectives pour l'année 2023 dans chacune des 5 finalités du développement durable.

## Présentation de la communauté d'agglomération de Saint-Louis

### Situation géographique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Saint-Louis Agglomération compte **40 communes** et **83 200 habitants pour une superficie de 270 km<sup>2</sup>**. Une des particularités géographiques de ce territoire est l'importance des rapports transfrontaliers avec la Suisse, l'agglomération de Bâle notamment, et l'Allemagne, la Ville de Weil-Am-Rhein et le District de Lörrach.



Localisation géographique et périmètre de Saint-Louis Agglomération

## Compétences et directions

### Principales compétences

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Transports et mobilités
- Aménagement numérique
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- L'action sociale d'intérêt communautaire
- La création et la gestion de maisons de services au public
- La coopération transfrontalière
- Le tourisme
- La promotion de la culture et de la langue alsaciennes

### Directions

- Direction des ressources humaines
- Direction de la stratégie et de la prospective
- Direction du développement économique, de l'emploi et du tourisme
- Direction de l'administration générale
- Direction des affaires juridiques
- Direction de la commande publique
- Direction de l'aménagement du territoire
- Direction de l'urbanisme opérationnel
- Direction des affaires transfrontalières
- Direction du développement rural
- Direction des finances
- Direction des services à la population
- Direction de la communication, des relations publiques et des archives
- Direction du numérique et informatique
- Direction de la culture
- Direction de l'assainissement et de l'eau potable
- Direction des déchets ménagers
- Direction environnement, climat-air-énergie
- Direction du patrimoine et des infrastructures
- Direction des transports et de la mobilité
- Direction des sports

## Politique développement durable

Saint-Louis Agglomération est engagée dans deux démarches transversales :

- L'une réglementaire, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)
- L'autre volontaire, le label Territoire Engagé Transition Écologique

### Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un **document stratégique qui présente un grand nombre d'actions des acteurs de Saint-Louis Agglomération pour la transition écologique et énergétique**. C'est un projet territorial à la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des enjeux climat-air-énergie autour de plusieurs grands objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Encourager la sobriété énergétique (économies d'énergie dans tous les secteurs)
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer les énergies renouvelables et de récupération de chaleur

**Le PCAET de Saint-Louis Agglomération a été adopté le 15 décembre 2021 pour une période de 6 ans, avec une révision prévue en 2024.**

Il est structuré en grandes orientations :

**Orientation 1** : promouvoir et développer les mobilités durables

**Orientation 2** : améliorer la performance énergétique des bâtiments et des habitats

**Orientation 3** : augmenter la production et la consommation d'énergies renouvelables

**Orientation 4** : engager les activités économiques et touristiques

**Orientation 5** : affirmer l'engagement écologique et adapter le territoire

**Orientation 6** : déployer une démarche d'économie circulaire sur le territoire

**Deux engagements transversaux complètent ces orientations** : intégrer la société civile à toutes les étapes de la démarche, communiquer, sensibiliser et informer tous les publics aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

### Territoire engagé transition écologique

La collectivité a choisi de s'engager dans la démarche ambitieuse d'amélioration continue appelée le **label Territoire Engagé Transition Écologique**, soutenue par l'agence de la transition écologique (ADEME). Ce programme est un accompagnement complet pour mettre en œuvre une démarche de transition écologique, destiné aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ce programme est composé de **deux labels complémentaires**, basé sur des référentiels d'actions :

- Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (anciennement le label Cit'ergie)
- Le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE récompense l'engagement des collectivités en faveur de la transition écologique. Il s'appuie sur un référentiel composé de 61 mesures, réparties en 6 domaines : planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie, eau, assainissement, mobilité, organisation interne et coopération, communication.

Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité) :

**1 étoile** : collectivité engagée dans le processus

**2 étoiles** : > 35 % des points (anciennement CAP Cit'ergie)

**3 étoiles** : > 50 % des points (anciennement Cit'ergie)

**4 étoiles** : > 65 % des points

**5 étoiles** : > 75 % des points (anciennement Cit'ergie GOLD)

# 1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

## Bilan des actions conduites par la collectivité

### Territoire Engagé Transition Écologique



Dans le cadre de cette démarche, la collectivité a fait réaliser un état des lieux complet, sur la base des deux référentiels d'actions qui composent ce label. Les résultats de ces deux audits sont les suivants :

Taux d'avancement sur le référentiel d'actions climat-air-énergie : 38 % réalisé.

Taux d'avancement sur le référentiel d'actions économie circulaire : 13,2 % réalisé.

D'ici à 2025, la démarche de la collectivité repose sur 4 grands engagements :

#### 1. Le développement de l'économie circulaire

Cela concerne le soutien des démarches d'écologie industrielle et territoriale des entreprises, de la mise en œuvre de la commande publique éco-responsable ou encore d'un projet de déchetterie-ressourcerie. De plus, il existe de nombreux moyens permettant de développer l'économie circulaire sur notre territoire.

#### 2. La labellisation Climat-Air-Énergie

Afin d'obtenir la labellisation Climat-Air-Énergie, Saint-Louis Agglomération poursuit ses engagements et ses actions, sur la base du référentiel.

#### 3. Les mobilités durables

La création d'un poste dédié aux mobilités durables en janvier 2022 a permis d'amorcer plusieurs projets, notamment le développement d'une offre de trottinettes en libre-service sur certaines communes et la mise en place d'un partenariat pour développer des offres de mobilités partagées transfrontalières. Le projet de développement d'une station-service vélo à la gare de Saint-Louis suit son cours.

#### 4. La formation et la communication

Des actions de sensibilisation, de communication et de formation sur les questions de transition énergétique et écologique ont été faites auprès de tous les acteurs de notre territoire : habitants, communes, entreprises, scolaires, etc...

### Plan de sobriété énergétique

Comme l'ensemble des collectivités territoriales de France, Saint-Louis Agglomération a dû faire face à une augmentation très importante des coûts de l'énergie, des fluides et de l'ensemble des produits nécessaires à la bonne exécution des services publics dont la collectivité a la charge.

À la demande du gouvernement, pour éviter des risques de coupures et dans le cadre d'une démarche interne visant à réduire ses coûts de fonctionnement, Saint-Louis Agglomération a validé un plan de sobriété énergétique, mis en œuvre progressivement à partir du 15 octobre. Ce plan répond également aux enjeux de transition énergétique et écologique portés par la collectivité, dans le cadre du label Territoire Engagé Transition Écologique.

Toutes les dispositions de ce plan ont fait l'objet d'études préalables et de consultations afin de minimiser les impacts sur les usagers et de garantir un service public de qualité.

#### 1. Mesures pour les bâtiments et sites dont Saint-Louis Agglomération est propriétaire ou occupante

Il a ainsi été décidé :

- De reculer la date de mise en route des chaufferies au mois de novembre et de baisser la température ambiante à 19°C dans les locaux administratifs, à 17°C dans les locaux techniques, à 21°C dans les crèches, et d'adapter cette température en cas de non-occupation temporaire des locaux ;
- De supprimer l'eau chaude des lave-mains dans les sanitaires sauf dans les crèches et d'abaisser la température de l'eau sur tous les sites en respectant les mesures nécessaires à la lutte contre la légionellose ;
- De couper la ventilation double flux en période de non-occupation des locaux ;
- De supprimer les radiateurs d'appoint ;
- De doter tous les locaux de thermomètres afin de pouvoir suivre l'évolution des températures ;
- D'optimiser la durée des éclairages automatiques et de prescrire l'extinction obligatoire des équipements en veille ;
- De fermer l'espace de coworking à la pépinière de Schlierbach ;
- De condamner l'accès aux 5e et 6e étages, avec extinction de l'éclairage sur ces niveaux, au

- parking Park and Ride à la gare de Saint-Louis ;
- Pour tous les bâtiments qui en possèdent, d'éteindre tous les éclairages de façade et toutes les enseignes (Park and Ride, piscines, port de plaisance, etc.) ;
- D'éteindre de 23h à 5h, ou en fonction des possibilités techniques, de réduire l'intensité, des éclairages publics des voiries des zones d'activités et des parkings gérés par Saint-Louis Agglomération ;
- Depuis le 7 octobre dernier, à la demande et en coordination avec nos voisins allemands de Weillam-Rhein, une première mesure a par ailleurs déjà permis de supprimer l'éclairage des arches de la Passerelle des Trois Pays.

## 2. Mesures spécifiques aux établissements sportifs

Pour la piscine couverte de Saint-Louis Agglomération à Village-Neuf, il a été décidé :

- De porter la température de l'eau à 26°C pour le bassin sportif, à 27°C pour le bassin d'apprentissage et à 30°C pour ce même bassin lors des créneaux réservés aux bébés nageurs.
- De suspendre l'utilisation de la pataugeoire et du bassin de nage. Cette mesure aura pour effet de réduire de 30 % le volume d'eau utilisé et les coûts d'exploitation (chauffage, produits de traitement, apport en eau neuve).
- De fermer temporairement l'espace forme dont les installations spécifiques sont particulièrement énergivores. Les utilisateurs abonnés bénéficieront d'un accompagnement spécifique sur ce point.
- De limiter l'utilisation des blocs de douches à un sur deux sur les créneaux d'ouverture au public.

Pour les autres équipements, c'est-à-dire le COSEC et la salle multisports à Village-Neuf et le COSEC à Hégenheim, il a été décidé :

- De baisser la température à 16°C sur l'ensemble de ces équipements
- De fermer les douches en soirée, excepté lors des rencontres sportives officielles.

## 3. Mesures complémentaires

Toutes ces initiatives seront accompagnées de campagnes de sensibilisation à destination des agents, des usagers, des entreprises et des habitants de l'agglomération, et pourront être révisées selon l'évolution du contexte énergétique.

À moyen et long terme, ces mesures seront également complétées par de nouvelles dispositions dont certaines sont déjà engagées, comme la mise en place de panneaux photovoltaïques

sur les toits des bâtiments propriétés de Saint-Louis Agglomération qui ont de bons potentiels énergétiques.

## Les Audits répondant au décret tertiaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret Éco-Énergie Tertiaire, un bureau d'études a été missionné courant 2022 pour réaliser des audits énergétiques et thermiques sur 11 bâtiments de Saint-Louis Agglomération. Éco-Énergie Tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Sont concernés les bâtiments d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> exclusivement alloué à un usage tertiaire.

Les objectifs sont progressifs : - 40 % en 2023, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à une année de référence à définir entre 2010 et 2019.

## Gestion du réseau d'éclairage public de la collectivité

En 2022 la collectivité a remplacé 13 % de son éclairage public par des luminaires LED. Au total 49 % du patrimoine d'éclairage public de Saint-Louis Agglomération est aujourd'hui en LED.

## Étude du potentiel solaire des toitures (photovoltaïque et thermique)

Courant 2022, le bureau d'étude missionné par Saint-Louis Agglomération a rendu ses conclusions en matière de potentiel solaire sur les toitures des bâtiments.

Cinq projets ont été retenus comme très favorables, notamment pour de l'autoconsommation de l'énergie produite :



- la pépinière de Schlierbach
- la maison de santé de Folgensbourg
- les trois bâtiments sportifs de Village-Neuf, piscine couverte, COSEC, salle multisports.

Il a été décidé de mettre en œuvre les travaux sur ces 5 sites d'ici à la fin du mandat en 2026.

Ils s'ajoutent aux deux autres projets déjà validés :

- la pépinière de Saint-Louis
- le futur pôle de proximité de Hagenthal-le-Bas.



## Mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

Le « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) porté par la région Grand-Est et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a été déployé sur le territoire depuis 2021.

Ce service régional porte sur la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire à travers 3 missions :

1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers
2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation
3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés

Ce nouveau programme a pour objectif de consolider et de compléter un service public qui existe déjà sur le territoire : les espaces FAIRE (anciennement Espace Info>Energie), pour faciliter, accompagner et informer à la rénovation énergétique, et le service de rénovation globale Oktave.

Depuis 2012, Saint-Louis Agglomération a noué un partenariat avec Alter Alsace Énergies pour le conseil à destination des particuliers via l'animation de l'Espace FAIRE.

Une nouvelle convention de partenariat a été signée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour répondre aux critères du programme SARE sur une durée de 3 ans.

Les services proposés à la population sont :

- Conseils de premier niveau délivrés par téléphone (acte A1)
- Conseils personnalisés en rendez-vous physique - permanences dans les mairies et les pôles de proximité (acte A2)
- Accompagnement des ménages en amont des chantiers pour la réalisation des travaux - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (acte A4)
- Conseils auprès du petit tertiaire (actes B1 et B2)
- Animations diverses, sensibilisation et communication (actes C1, C2 et C3).



Les campagnes de communication nationales autour du service France Rénov et de l'aide "Ma prime rénov" donnent



une visibilité accrue au service. Les actes A1 sont réalisés par téléphone ou par mail, la durée moyenne de cet acte est de 10 minutes. Au total 432 conseils de premier niveau sont comptabilisés pour l'année 2022. Cela représente un accroissement de la demande de 68 % par rapport à l'année 2021 où 257 actes A1 avaient été comptabilisés.

Le service France Rénov semble bien identifié par la population grâce aux opérations de communication nationales. Couplé aux opérations traditionnelles de mise en valeur du service par l'Agglomération que sont les thermographies de façades et les communications sur les bulletins municipaux et la page Facebook, les permanences info énergie ont connu un taux de remplissage de 100 %. La demande de rendez-vous étant supérieure au nombre de rendez-vous disponible durant les permanences, certains rendez-vous ont été réalisés en visioconférence, par téléphone ou bien dans les locaux de l'association à Lutterbach. La durée moyenne d'un entretien personnalisé est de 55 minutes. Cela permet de faire le bilan des besoins d'isolation du bien, des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire compatibles avec le projet ainsi que de détailler le plan financier et les aides financières mobilisables. Au total 228 conseils personnalisés sont comptabilisés pour l'année 2022. Ce chiffre démontre une légère augmentation par rapport à l'année 2021 (200 actes A2). De manière globale, on constate une augmentation régulière du nombre de rendez-vous et de permanences depuis 2017-2018.

Afin de stimuler les rénovations globales et BBC compatible, le conseiller, après avoir un premier rendez-vous permettant de déceler l'opportunité ou non de ce service, peut proposer une visite sur site avec diagnostic énergétique. Cette année, 17 particuliers ont pu bénéficier de l'accompagnement A4. Via cet accompagnement poussé, le conseiller se rend au domicile du bénéficiaire, réalise un bilan énergétique, établit des stratégies de rénovation multiposte, chiffre ces travaux et leur retour sur investissement, d'un point de vue énergétique et économique.

Le conseiller peut également accompagner des petites copropriétés (jusqu'à 6 ou 8 lots). La copropriété Birgitta (Saint-Louis), composée de 8 lots, dont l'accompagnement a débuté en 2021, est encore suivie par le service France Rénov. Suite aux réunions d'informations, et aux thermographies de façades réalisées de la résidence,

les copropriétaires avaient isolé leurs murs par l'extérieur. L'accompagnement se concentre désormais sur le remplacement de la chaudière fioul par un système adéquat, certainement une chaudière collective biomasse.

Deux nouvelles copropriétés ont également bénéficié d'un bilan énergétique et d'un accompagnement global. Ces copropriétés sont situées sur les communes de Saint-Louis et de Steinbrunn-le-Haut et sont constituées chacune de 3 lots.

Le conseil auprès du petit tertiaire (actes B1 et B2) est un nouveau service et est donc encore mal identifié par les professionnels du territoire. Un partenariat avec la Chambre des Métiers d'Alsace a été mis en place début 2022 pour dynamiser le service. Ce partenariat a pour but le renvoi des professionnels ayant besoin de conseils techniques et financiers sur leurs travaux de rénovation énergétique de la part de la CMA vers le conseiller. De plus, via cette collaboration, des actions d'animations conjointes ont été réalisées et sont en cours de préparation pour l'année 2023 (voir plus loin).

En parallèle des publications sur les réseaux sociaux, le site internet de Saint-Louis Agglomération et le magazine intercommunal, plusieurs animations et conférences autour de la rénovation et des énergies ont été organisées (actes C1, C2 et C3), notamment une conférence sur les clefs d'une rénovation énergétique performante lors du Salon Immobilier des Trois Frontières à Héisingue.

**Une nouvelle formule de communication avec le grand public a été testée en 2022 : les facebook live.** D'une courte durée (20 minutes), ces moments ont vocation à donner aux particuliers du territoire quelques conseils sur une thématique précise, et surtout de donner de la visibilité au service afin que les personnes ayant visionné le facebook live, en direct, ou en rediffusion sur la chaîne YouTube de l'Agglomération de Saint-Louis, contactent le conseiller France Rénov.



**Des balades thermiques** ont été organisées dans le but de sensibiliser les habitants d'une commune aux besoins d'isolation en découvrant les déperditions des bâtiments via la caméra thermique. L'animation se déroule de la façon suivante : le groupe se retrouve devant la mairie, se balade durant 45 minutes à proximité avec la caméra thermique, puis se retrouve au chaud dans une salle communale afin de découvrir les 7 clefs de la rénovation énergétique lors de la conférence de 30 minutes dispensée par la conseillère France Rénov. 3 balades ont eu lieu en 2022 et ont permis de toucher 24 personnes.

Avec la collectivité, Alter Alsace Énergies organise par ailleurs le **Défi**



**DECLICS** (anciennement Défi des Familles à Énergie Positive) qui a lieu chaque année de début décembre à fin mars. Il a pour but d'inciter les familles participantes à mettre en place des écogestes à la maison sur la période hivernale de chauffe pour réduire d'au moins 8% leurs consommations énergétiques.

Ce défi, historiquement bien ancré sur l'Agglomération, a pâti du covid et de nombreux participants de longue date se sont désengagés dans l'équipe historique des Trois Frontières. Une nouvelle équipe s'est cependant constituée pour la saison 2021-2022 : Les Lions Verts de Schlierbach.

Le défi Déclics est rythmé par quatre rencontres, et la communication d'écogestes et d'astuces pour réduire ses consommations tout au long de l'année via des newsletters.

Les temps forts de cette année :

- 9 avril 2022 : événement intermédiaire à Schlierbach, auquel 15 personnes ont participé. Au programme : construction de marmites norvégiennes et de séchoirs solaires afin de réduire la consommation d'énergie pour le poste "cuisson" de la maison.
- 3 septembre 2022 : un événement de communication grand public pour lancer la saison 2022-2023 à la Petite Camargue Alsacienne, sur le format atelier pratique tel que le précédent. Le but de cet événement était de recruter de nouveaux participants au défi. 14 personnes étaient présentes et deux nouveaux foyers se sont inscrits au défi.
- 21 novembre 2022 : la formation des capitaines du défi Déclics a rassemblé 10 personnes au sein de la Mairie de Schlierbach. Parmi les 10 personnes présentes, 8 étaient de nouveaux inscrits, résidents sur les communes de Schlierbach, Waltenheim et Geispitzen.

- 10 décembre 2022 : événement de lancement saison 2022-2023 à la Petite Camargue Alsacienne. Les chutes de neige ont découragé certains de prendre la route, mais 8 personnes étaient tout de même présentes pour participer aux ateliers pédagogiques sur les consommations d'énergie chez soi et les bons gestes pour les réduire.

Afin d'aller sensibiliser les citoyens sur des lieux et durant des moments où ils sont plus facilement captifs, un nouveau type d'animation a été testé durant la fête de l'énergie : **des ateliers de sensibilisation en entreprise**, durant la pause de midi (de 12 h à 14 h), en partenariat avec l'association d'entreprises ActeEco3F. Deux salariés de chez Alter Alsace Énergies étaient présents à chaque date afin d'animer plusieurs ateliers en lien avec la transition énergétique et la capacité de chacun d'agir à son échelle : d'abord en supprimant les gaspillages énergétiques, et ensuite en investissant dans l'isolation de son logement et ses systèmes plus efficaces et moins énergivores. Ces 4 ateliers ont connu un véritable succès avec environ 170 personnes touchées. L'association Acteco3F a d'ailleurs sollicité Alter Alsace Energies pour la réalisation de 3 nouveaux ateliers sur le territoire (110 personnes touchées) ainsi que la tenue d'un webinaire à destination des salariés des entreprises membres (80 connectés).

 **Oktave**  
La rénovation à votre portée

D'autre part, **le service intégré de rénovation énergétique performante est**

**porté par la SEM Oktave.** Ce service a été déployé sur le territoire de Saint-Louis Agglomération depuis fin 2019 afin de démultiplier les chantiers de rénovation globale des copropriétés. Au cours de l'année 2022, 15 accompagnements de copropriétés dans des programmes de rénovation ont été réalisés par le conseiller rénovation copropriété de la SEM Oktave :

- 6 copropriétés en phase conseils
- 6 copropriétés en phase études
- 3 copropriétés en phase travaux

Concernant le volet maisons individuelles, 28 propriétaires ont été rencontrés et 3 rénovations globales de maisons ont démarré.

En complément, **l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Haut-Rhin accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de sa politique en matière d'habitat et assure dans ce cadre 4 permanences par mois** sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Les juristes de l'ADIL renseignent les particuliers sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme. Ils informent également sur les aides à la rénovation.

Globalement, l'ADIL a enregistré en 2022 une légère hausse de ses consultations, avec un maintien de la part de celles portant sur les sujets de rénovation et d'amélioration.

L'ADIL a répondu à 689 sollicitations, parmi lesquelles 138 (soit 20 % de l'ensemble des consultations) avaient trait à l'amélioration et à la rénovation du logement. 123 demandes incluait



des travaux de rénovation énergétique. Dans 82 % des cas, elles émanaient de propriétaires occupants. Les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) représentaient une part significative des contacts (48,8 %), ce qui souligne la vocation généraliste de l'ADIL, dont les services profitent à un public très large et varié.

L'ADIL accompagne également les copropriétaires et syndicats de copropriétés dans le cadre de projet de rénovation thermique. Ses chargés de mission jouent un rôle de guichet d'information et de facilitateur, assurant la liaison avec les différents Intervenants. Concrètement, ils informent et sensibilisent les copropriétaires sur les enjeux de rénovation énergétique, les précautions à prendre, les étapes et méthodes d'un projet réussi, les aides mobilisables en vérifiant l'éligibilité de la copropriété et accompagnent les résidences les plus fragiles dans la prise de décision.

Concernant les permanences physiques tenues par l'ADIL, la fréquentation globale s'est maintenue en 2022 à un niveau comparable à celui de l'année précédente. 88 rendez-vous individuels ont été assurés contre 91 en 2021. En revanche, il est constaté des évolutions au niveau de leur répartition géographique. Les permanences de Saint-Louis et, dans une moindre mesure de Sierentz, ont vu leur fréquentation augmenter à contrario de celles de la Porte du Sundgau. S'agissant de cette dernière, la baisse de fréquentation est probablement liée à son déménagement à l'automne pour prendre place dans le nouvel Espace France Services ouvert à Ranspach-Le-Bas.

## Réseau de transports publics

Le réseau de bus de l'agglomération possède 65% de la flotte en Euro 6 dont 10 bus hybrides sur une flotte de 33 véhicules. Dotés d'un moteur thermique et d'un moteur électrique, les bus hybrides permettent une économie de carburant d'environ 10 % par rapport à un moteur thermique unique.

En avril 2022, le réseau s'est doté d'une nouvelle application mobile Distribus. Celle-ci permet de consulter les informations du site Distribus sur son mobile, de consulter les fiches horaires du réseau et des circuits scolaires, mais aussi d'interroger sur l'heure du prochain départ à un arrêt donné. En 2023, l'affichage des horaires en temps réel devrait être actif.



En juillet 2022, ce sont les services Transport À la Demande (TAD) et Transport de Personne à Mobilité Réduite (TPMR) qui ont évolué, avec la mise en place d'une application de réservation en ligne, une nouvelle appellation "Distriflex" pour le TAD et "Distriflex+" pour le TPMR, ainsi qu'une campagne de communication pour accompagner ce changement, accompagné d'une évolution de l'amplitude horaire (de 6 h à 19 h du lundi au vendredi et de 8 h 30 à 18 h 30 le samedi), pour ouvrir le service aux actifs désirant rejoindre des lignes de bus régulières ou des lignes TER.

Enfin, en octobre 2022, le réseau Distribus a entièrement basculé sur un nouveau carburant, moins polluant et n'utilisant plus d'énergie fossile. Le HVO (carburant issu du recyclage d'huiles usagées) n'a nécessité aucune transformation technique au niveau des bus, permettant ainsi de garder les anciens véhicules diesel et hybrides.

Une offre de transports en commun performante permet de réduire le nombre de voitures en circulation et donc d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire.

## Réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le réseau des bornes de recharge de la collectivité est étendu sur **10 communes de l'agglomération**. Il est composé de **15 bornes avec deux points de charge situés en voirie publique** et de **10 bornes avec un point de charge situés dans le parking relais P+R de la gare de Saint-Louis**. Le réseau est opérationnel depuis le 30 juin 2018.

Les bornes sont accessibles par abonnement avec un badge FRESHMILE, par carte bancaire (paiement sans contact) ou par badge d'un opérateur de mobilité.

En 2022, 7 517 sessions de recharges ont été réalisées sur ces 40 points de charge. Les bornes les plus utilisées sont situées dans le parking relais P+R de la gare de Saint-Louis.

Avec la mise en place de ces bornes, Saint-Louis Agglomération promeut un mode de déplacement (voiture électrique) très peu polluant et permettant de préserver la qualité de l'air sur ces dix communes.

L'année 2022 a également permis de lancer l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour



**le territoire, à l'échelle des 40 communes**. Son objectif est l'identification des futurs besoins en bornes, au bon endroit et à la bonne puissance. Ce schéma est réalisé en partenariat avec le syndicat Territoire d'Énergie Alsace (anciennement le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin). Il prévoit un déploiement de bornes (à la fois privé et public) jusqu'en 2030 inclus. Une fois finalisé, il sera déposé en préfecture pour validation.

## Aide à l'achat d'un vélo

L'agglomération a mis en place début 2019 une prime d'aide à l'achat d'un vélo à destination des résidents du territoire. **L'aide représente 200 € maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo et 100 € maximum pour l'achat d'un vélo de ville ou pliant** (avec un plafonnement à 50 % du montant TTC du vélo et dans la limite de l'enveloppe financière prévue par Saint-Louis Agglomération).

**Cette opération a été reconduite en 2022 pour un budget total de 90 000 €**. Afin de favoriser le commerce local, seuls les vélos achetés dans un magasin situé dans l'une des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération sont éligibles à l'aide. **543 foyers ont pu bénéficier de cette prime en 2022**.

## Développement des itinéraires cyclables

Saint-Louis Agglomération, comme chaque année, poursuit le développement des itinéraires cyclables intra-communautaires et interurbains avec la mise en œuvre du Schéma Directeur approuvé fin 2019.

En 2022, **une liaison transfrontalière entre Leymen, Bättwil, Flüh-Hochstetten et Rodersdorf a été aménagée** en bénéficiant du soutien de l'Union Européenne (42,5 %), par l'intermédiaire du programme INTERREG V dédié aux projets transfrontaliers, et de la participation des collectivités Suisse concernées et la Confédération (15 %).



**De nombreuses études ont été lancées ou se sont poursuivies**, dont certaines aboutiront à une réalisation en 2023 :

- l'étude de faisabilité et de définition du programme de la liaison entre Huningue et Saint-Louis a été bouclée. La concertation avec les parties concernées (Ville de Saint-Louis, Huningue, SNCF) va se poursuivre en 2023 afin de permettre le lancement des études de maîtrise d'œuvre. Cette liaison permettra de relier le centre-ville et la zone industrielle de Huningue au centre-ville de Saint-Louis et au Lycée Jean Mermoz.
- les études de maîtrise d'œuvre pour la liaison Est-Ouest entre Saint-Louis, Bartenheim, Brinckheim, Kappelen et Stetten se sont poursuivies et devraient aboutir à la réalisation du premier tronçon entre Kappelen et Stetten en 2023.
- les études et la consultation pour les travaux de réalisation d'un tronçon de voie verte à Hagenthal-le-Haut ont été réalisées et les travaux programmés à compter de mars 2023.

**D'importants travaux d'entretien ont aussi été lancés :**

- le revêtement du tronçon de voie verte le long du Canal de Huningue entre Rosenau et Kembs a été entièrement rénové au Printemps
- la rénovation de la voie communale reliant Steinbrunn-le-Haut et Rantzwiller a fait l'objet

d'une consultation. Les travaux seront réalisés au premier semestre 2023. Cette voie sera balisée pour les cycles et intégrera le périmètre des liaisons cyclables gérées par la collectivité.

## Village de la mobilité

Saint-Louis Agglomération, en partenariat avec la Ville de Saint-Louis, a organisé, le 17 septembre 2022, **la quatrième édition du village de la mobilité, à la maison éclusière de la Petite Camargue Alsacienne**, au bord de la piste cyclable du canal d'Huningue.

Lors de cet événement, les visiteurs ont pu tester un cycle à assistance électrique servant de véhicule de logistique mais aussi des VAE, récupérer des informations sur les dernières évolutions de Distribus et faire marquer sur leur vélo le numéro BicyCode afin de lutter contre le vol des vélos.

Pour inciter le public à se rendre à l'événement, le ticket de bus était à 1 € et était valable toute la journée et sur l'ensemble du réseau.



Le Contrat Local de Santé comprend une fiche action « encourager le recours aux mobilités actives, bénéfiques pour la santé ». Dans ce cadre, un médecin du sport était présent pour promouvoir l'impact positif des modes de transport doux et actifs (vélo, marche...) sur la santé.

## Perspectives 2023

En 2023, l'agglomération souhaite encore améliorer son application Distribus avec la mise en place du temps réel sur les lignes de bus. Objectif prévu dès le départ, mais non finalisé en 2022 en raison de problèmes techniques.

Par ailleurs, une amélioration au niveau du service TAD/TPMR est envisagée, afin de répondre davantage à la demande : rationaliser les demandes, notamment au niveau du TPMR, mais aussi rajouter des moyens supplémentaires pour répondre davantage aux besoins.

Pour répondre aux exigences du décret Éco-Énergie Tertiaire, l'agglomération mettra en œuvre de manière progressive les actions préconisées suite aux audits énergétiques.

La collectivité a prévu de poursuivre en 2023 le passage progressif de tout son parc d'éclairage public en luminaires LED pour atteindre 100 % à horizon 2026.

Deux toitures des bâtiments seront équipées de panneaux photovoltaïques courant 2023. Il s'agit de la pépinière d'entreprise de Schlierbach (projet issu de l'étude de potentiel) et de la pépinière d'entreprise de Saint-Louis (projet déjà lancé avant l'étude réalisée en 2022).

Les permanences France Rénov' étant toutes complètes en 2022, afin de faire face à l'augmentation des demandes de rendez-vous, 4 nouvelles permanences sont ajoutées portant le nombre à 40 sur l'année. Les animations ayant connu du succès ou à forte valeur ajoutée dans la transition énergétique, seront reconduites (animation en entreprise, Thermotours, Déclics...) et de nouvelles seront mises en place : la visite de maison rénovée BBC (notamment en matériaux biosourcés), une balade autour des énergies renouvelables sur le territoire et le développement d'une offre autour de l'auto-rénovation des bâtiments anciens par les propriétaires, conseillés par des artisans du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau PLH, Saint-Louis Agglomération entend renforcer ses dispositifs et outils d'information sur les aides en faveur de l'habitat, dont celles dédiées à l'amélioration et la rénovation du confort et des performances énergétiques des logements. Une réflexion sur les financements alloués, sur la coordination de la chaîne des intervenants et sur les canaux d'information, de promotion et d'accompagnement des ménages sera engagée en 2023 en vue de l'engagement d'actions concrètes en cours d'année.

De nouvelles études seront lancées afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur cyclable.

Enfin, le projet « Trois pays à Vélo » est arrivé à son terme mais d'autres initiatives de développement des mobilités douces, notamment le vélo à l'échelle transfrontalière, prendront le relais.

Le projet d'une vélo station poursuit son cours. Des travaux sont à effectuer dans les locaux de la gare qui seront ensuite équipés pour accueillir les différentes activités. Le service de location de vélos devrait être lancé en octobre 2023. Parallèlement, le local vélo du parking relais sera équipé de racks de stationnements.

La prime d'aide à l'achat d'un vélo sera reconduite et étendue aux vélos d'occasion achetés dans un magasin du territoire.

## 2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES

### Bilan des actions conduites par la collectivité

#### Le contrat de territoire Eau et Climat : « Le territoire des Trois Frontières prêt à relever les défis Eau et Climat »

Grâce à ce contrat, la collectivité a pu bénéficier de subventions afin de mettre en **éco pâturage 20 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts** dont elle a la gestion. Des panneaux pédagogiques ont été installés afin de sensibiliser le grand public aux abords des espaces concernés.

Les actions engagées en 2021 consistaient à initier une relation de confiance avec le monde agricole, notamment au travers d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture, ainsi qu'au travers de réunions d'animation et de coordination pour la construction de contrat de solutions territoriaux sur les aires d'alimentation de 4 captages prioritaires (Blotzheim, Knoeringue, Wentzwiller et Ranspach-le-Haut) et de construire un réseau avec les différents acteurs sur ces thématiques.

Celles-ci ont été complétées par des études

pour mieux appréhender notre territoire, avec la mise en place d'analyses complémentaires, un pré-diagnostic foncier réalisé par la SAFER et la Chambre d'Agriculture et le soutien à l'étude sensi-bio et sensi-transmission de la Ville de Mulhouse. En complément, une étude de préfiguration pour évaluer l'intérêt d'un outil d'accompagnement financier des agriculteurs et pour la mise en place de mesures environnementales (Paiements pour Services Environnementaux), a été lancée en 2021. Cette étude est un outil d'aide à la décision pour nos élus, il permettra de définir si un tel dispositif représente un réel intérêt et d'en préciser les contours le cas échéant.

En parallèle, des actions concrètes ont vu le jour, telles que l'acquisition foncière d'une parcelle agricole à proximité du captage d'Hésingue, pour permettre le maintien de l'herbe et la protection du captage, la sensibilisation à la protection de nos ressources pour certains agriculteurs clés, ainsi que la visite de l'exposition sur la Nappe d'Alsace organisée pour nos agents et nos élus.



# L'éco-pâturage, une autre façon d'entretenir les espaces verts

### L'ÉCO-PÂTURAGE, qu'est-ce que c'est ?

L'éco-pâturage est une activité ancestrale qui revêt le jour suite à la prise de conscience environnementale. Il s'agit de mettre à paître sur des sites des animaux tels que le mouton et la chèvre, pour ramener de la biodiversité et réduire les impacts environnementaux.

### Les enjeux de l'éco-pâturage

- Favoriser la biodiversité faunistique**
  - Améliorer le milieu pour favoriser le retour d'animaux
- Favoriser la biodiversité floristique**
  - 60 millions de graines/ha dans le sol sont en attente de germer
  - Lutter contre les plantes invasives (Renouées du Japon, Solidages...)
- Enrichir les sols agricoles par l'apport d'engrais naturels**
  - 30 tonnes de fumier/ha épandus et enfouis = 3 tonnes d'humus/ha
- Réduire le bilan carbone**
- Préserver et sauvegarder des races ovines et caprines à faible effectif**



**Pollinisation des fleurs par les abeilles** = production de fruits  
**Refuge pour les oiseaux** = sauvegarde d'espèces  
**Refuge d'animaux dans les hautes herbes**  
**Production de miel**  
**Nettoyage des déchets par les insectes coprophages (bousiers, etc.)**  
**Sol enrichi en matière organique** = nourriture pour les animaux du sol et les végétaux = meilleure retenue de l'eau dans le sol



Moins de pollution dans l'air



Moins de pollution dans le sol



Moins de bruit

### Les objectifs de cette pratique




Améliorer les conditions de travail dans les milieux difficiles d'accès




Proposer d'autres solutions que les produits chimiques




Ramener la nature autour de nos lieux de vie

Une prestation réalisée par l'entreprise Alternature



06 13 77 06 06 - www.alternature.fr

Et en plus c'est...

ÉCOLOGIQUE
ÉCONOMIQUE
SOCIAL
PÉDAGOGIQUE

## Opération « Vivent les vergers ! »

Comme chaque année, Saint-Louis Agglomération a organisé son opération de commande groupée d'arbres et arbustes sur l'ensemble de son territoire. Avec cette opération « Vivent les vergers ! » qui rencontre un beau succès, les habitants peuvent commander des arbres à un prix avantageux.

Malgré les conditions climatiques exceptionnelles qui ont fortement limité les stocks de fruitiers disponibles, au total en 2022, ce sont près de **320 arbres**



**et arbustes qui ont été plantés, 110 foyers qui ont pu bénéficier de l'opération** (ainsi que les communes d'Helfrantzkirch et de Sierentz et des associations et structures d'insertion) pour un budget total de 11 000 € (financé à hauteur de 40 % par la Collectivité Européenne d'Alsace).

Les habitants et la collectivité participent ainsi à la sauvegarde des vergers traditionnels, qui font partie du patrimoine naturel alsacien. Cela contribue aussi à la biodiversité en offrant un refuge à une faune et flore variées.

## Projet 3Land

Le projet 3Land est un projet de requalification à long terme, des secteurs industriels et portuaires à proximité du Rhin, situés sur la ville de Bâle, de Weil am Rhein et de Hunningue (zone industrielle sud).

**L'objectif est d'aménager un quartier transfrontalier à l'horizon 2040** : Un Master Plan réalisé en 2015 a montré l'ampleur du potentiel d'aménagement de ce site (80 ha de foncier mobilisable) permettant de créer des logements et des emplois pour environ 20 000 personnes.

Ce travail a permis de développer une vision commune du développement urbain sur l'ensemble du secteur, notamment en faisant ressortir de vastes espaces verts publics, des promenades sur les berges du Rhin ainsi que trois ponts (un pont principal sur le Rhin dédié aux transports publics et aux mobilités actives et à la mobilité douce et deux passerelles vélos/piétons).

Une étude socio-économique lancée en 2021 a permis de vérifier la pertinence du pont sur le Rhin et de la ligne de tram reliant la gare de Saint-Louis à Klein-Hunningue en Suisse. Les résultats de cette étude montrent l'importance du pont pour assurer la mobilité durable (via les transports en commun, le vélo et la marche à pied) des futurs habitants et employés pour l'ensemble du quartier 3Land, mais également pour la partie nord de l'agglomération

trinationale.

**Une nouvelle convention de coopération a été signée en juin 2022 pour poursuivre les études relatives à l'aménagement du pont.**

## Parc des carrières

**Saint-Louis Agglomération est chargée d'aménager progressivement la gravière située entre Hégenheim et Saint-Louis Bourgfelden en un parc paysager** de 11 hectares, dans une zone fortement contrainte par la proximité de l'EuroAirport, l'étalement urbain, le développement des infrastructures et des zones d'activités.

Le cœur de parc, en contact direct avec la trame verte de Saint-Louis, donnera forme à un parc à caractère champêtre, alternant prairies maigres et îlots arbustifs et arborés plus denses, qui se prolongera par des corridors reliant les trames vertes venant de Bâle et d'Allschwil. Le Parc des Carrières permettra de créer un réservoir à biodiversité et des connexions écologiques au-delà des frontières.

Après la création de deux corridors et d'une aire de jeux en 2021, **l'année 2022 fut consacrée à l'aménagement des trois premiers hectares du parc situés initialement sur une gravière.**





## Perspectives 2023

Dans le cadre du contrat de territoire Eau et Climat, l'action à mener en 2023 sera principalement le lancement de l'étude de diagnostic global des trames verte et bleue à l'échelle du territoire accompagné d'un programme d'actions de restauration des fonctionnalités écologiques. Cette année sera également l'occasion de faire le bilan des 4 ans du contrat de territoire avec l'agence de l'eau.

D'autre part, la communauté d'agglomération reconduira son opération « Vivent les vergers ! ».

Parallèlement aux réfections menées sur le pont sur le Rhin dans le cadre du projet 3Land, une étude sera lancée en 2023 pour identifier l'opportunité de créer un corridor écologique sur cette infrastructure afin de renforcer la biodiversité de part et d'autre du Rhin.

En 2023 également, des workshops sur l'adaptation aux changements climatiques au sein du périmètre 3Land seront organisés. L'objectif est de définir des idées de projets dans ce domaine.

Concernant le parc des carrières, une deuxième partie de la gravière est arrivée en fin d'exploitation et se trouve en cours de remblaiement. Une mise à disposition des terrains est envisagée au deuxième semestre 2023. Pour poursuivre l'aménagement du parc en 2024-2025, la recherche de financements complémentaires devra être menée durant l'année 2023.

## 3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

### Bilan des actions conduites par la collectivité

#### *Politique de ressources humaines au sein de Saint-Louis Agglomération*

La collectivité a fait le choix d'une politique de recrutement équilibrée dans tous les niveaux hiérarchiques, axée exclusivement sur la technicité requise, ainsi que sur les compétences nécessaires à l'occupation des emplois permanents, se traduisant par des taux de féminisation de 50 % pour la catégorie C, 60 % pour les emplois de catégorie B, et de 67 % pour les postes d'encadrement relevant de la catégorie A.

Un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes a ainsi été élaboré. Il se définit autour de trois axes : développer la culture de l'égalité, promouvoir l'égalité dans la gestion et le pilotage des ressources humaines, penser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale

Parmi les mesures adoptées, l'agglomération a souhaité faciliter la gestion de la parentalité à travers des dispositifs innovants d'horaires variables ou de cycles de travail adaptés (exemple 35h/semaine réparties sur 4 jours) tenant compte du bon fonctionnement des services, en développant le télétravail lorsque les fonctions exercées le permettent et en utilisant les nouvelles technologies, favorisant ainsi la limitation des déplacements professionnels des personnels et la réduction de l'empreinte carbone.

#### *Défi « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement ! »*



La collectivité a coorganisé le défi régional « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement ! ». L'édition 2022 de ce défi multimodal sur le territoire de l'agglomération était le suivant : pendant les semaines du défi, salariés, agents et élèves sont encouragés à se rendre au travail ou à l'école en évitant l'autosolisme (utilisation de sa voiture individuelle en solo).

Toutes les alternatives à la voiture particulière sont donc prises en compte : à vélo, mais aussi en train, en bus, en covoiturage et à pied. Les kilomètres parcourus à vélo ou autres sont ensuite convertis en euros et redistribués à une association solidaire qui propose des actions en faveur de la mobilité durable.

En 2022, 8 entreprises et administrations du territoire de l'agglomération ont participé au défi. Les salariés ont parcouru près de 108 000 km en modes alternatifs à la voiture individuelle. Les 6 établissements scolaires du territoire ont quant à eux parcourus près de 14 000 kilomètres à pied ou à vélo.

#### *Conseil de développement*

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative, composée de membres issus de la société civile. Il fonctionne sous forme d'une assemblée plénière qui se réunit sur des sujets à la demande de Saint-Louis Agglomération, ainsi qu'autour de groupes de travail dont les thématiques ont été définies par les membres eux-mêmes :

- Espaces naturels et paysages
- Attractivité du territoire
- Transition énergétique
- Mobilité.

2022 a été marquée par un bon fonctionnement de l'instance, grâce aux bases solides mises en place les années précédentes et à un travail actif aussi bien :

- **En interne à Saint-Louis Agglomération :**
  - o Avec le rendu de deux nouvelles contributions dans le cadre des concertations préalables sur la ZAC du Lys et la ZAI Gruen de Sierentz ;
  - o La prise en compte et la reconnaissance du travail réalisé, via la possibilité offerte par Saint-Louis Agglomération d'intervenir en Conférence des Maires, comme ce fut le cas en janvier 2022 sur les trois contributions rendues en 2021 ;
  - o L'intégration du Conseil de Développement dans de nombreuses instances et groupes de travail internes : commission Santé de la Collectivité, Comité de Partenaires des Mobilités, Comité de Pilotage "Territoire engagé pour la transition écologique", Agence d'Attractivité Touristique de la communauté d'agglomération, groupe

de travail sur l'élaboration d'une charte de bon voisinage, etc.

- **Au niveau de la participation aux instances externes** : coordination régionale des conseils de développement (dont le Président de SLA est membre du Bureau) et premiers travaux du conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace

Enfin, une lettre de mission annuelle est toujours rédigée par la collectivité, de manière à donner une vision d'ensemble des sollicitations de l'instance.

### Engagement des citoyens dans la coopération transfrontalière

Afin d'encourager la participation des citoyens à l'échelle de l'agglomération trinationale de Bâle, la communauté d'agglomération soutient les actions menées par l'Eurodistrict Trinationale de Bâle (ETB) dans le cadre du " Fonds de rencontre".

**L'objectif est de soutenir financièrement des projets portés par des associations et des établissements scolaires qui favorisent la rencontre de citoyens de deux ou trois pays de la région trinationale de Bâle (événement sportif, musical, théâtral, etc.).** En 2022, neuf projets ont été réalisés. Depuis la création du fonds en 2016, 57 rencontres transfrontalières ont eu lieu.

### Proximité territoriale

La politique de proximité mise en œuvre par Saint-Louis Agglomération se traduit par la **création d'un service de la proximité territoriale qui regroupe les deux pôles de proximité de Folgensbourg et Sierentz, les Espace France Services (EFS) de Sierentz et Ranspach-le-Bas et le pôle des services de Saint-Louis.**

Afin d'être plus proche et à l'écoute des 83 200 habitants répartis sur ses 40 communes membres, Saint-Louis Agglomération a fait le choix de créer des pôles de proximité dans les deux anciennes communautés de communes. Ils ont pour mission d'accueillir le public, de le renseigner ou de l'orienter dans ses démarches qui relèvent des domaines d'intervention de la communauté d'agglomération.

Au regard du succès rencontré par l'Espace France Services de Sierentz depuis son ouverture en juin 2021, la collectivité a souhaité compléter le maillage France Services en direction des communes et habitants du secteur de la Porte du Sundgau. Un deuxième EFS a ainsi ouvert ses portes à Ranspach-le-Bas le 3 octobre 2022. Ces EFS sont portés par Saint-Louis Agglomération, avec le concours des communes de Sierentz et Ranspach-le-Bas, qui mettent à disposition une partie des locaux, et le soutien financier de l'État.

L'objectif est de permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives du quotidien (emploi, retraite, impôts, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.).

### Dans ces Espaces France Services, les usagers peuvent trouver :

- Un accueil individualisé avec 2 agents « France Services » de la collectivité qui les accompagnent dans leurs démarches du quotidien (informations de 1<sup>er</sup> niveau, aide à l'utilisation des services en ligne et des outils numériques, mise en relation avec les partenaires...)
- Des permanences de partenaires locaux et nationaux : conciliateur de justice, agent des impôts, juriste de l'ADIL, conseiller France Rénov', assistant sociale du service social de la CARSAT, conseiller de la Mission Locale, ainsi que des rendez-vous visio avec un agent de la CPAM
- La mise à disposition d'un ordinateur en libre accès et d'une imprimante/scanner.



#### Nombre de demandes en 2022

(accompagnement physique, téléphonique, permanences partenaires)

**SIERENTZ**

**RANSPACH-LE-BAS**

depuis le 03/10/22

**4 059**

**459**

Avec l'ouverture du **pôle de services de Saint-Louis** en septembre 2021, la communauté d'agglomération dispose de deux nouvelles salles de réunions pour son usage propre, mais qui peuvent ponctuellement sur demande être mise à disposition des communes membres ou d'organismes ayant un lien avec les compétences communautaires.

Ainsi, en 2022 la Mission Locale de Saint-Louis-Altkirch a pu réaliser plusieurs ateliers pour les jeunes qu'elle suit.

En interne, outre les différentes réunions, le pôle a accueilli des ateliers zéro déchets, des formations mutualisées avec les communes du territoire organisées par la collectivité, des ateliers du programme européen Leader, ou encore des formations sur la commande publique éco-responsable.



### Charte éco-crèches

Dans la continuité de la Charte Éco crèche mise en œuvre en septembre 2021 dans les 4 crèches



gérées par la collectivité (dont 2 en délégation de service public), et en lien avec le service Déchets ménagers, une promotion des couches lavables a été faite auprès de familles résidant au sein

du territoire souhaitant tester cette alternative aux couches jetables en leur offrant un soutien financier et en organisant un prêt de matériel.

C'est pourquoi, en cohérence avec cette action, **les crèches acceptent depuis septembre 2022, les couches lavables au sein de leurs établissements.**

Afin de mettre en application les dispositions réglementaires fixées par le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, des actions ont été menées en lien avec la Direction du Patrimoine et des infrastructures :

- Régulation de la température intérieure entre 18 et 22°C
- Climatisation régulée avec une différence de 7°C maximum avec la température extérieure en cas de canicule
- Qualité de l'air vérifiée par un organisme dédié.

### Service enfance-jeunesse

En 2022, la communauté d'agglomération a recensé les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) présents sur son territoire dans le cadre de l'alimentation de sa plateforme Open Data. Cet outil numérique est un portail de données publiques en accès libre, obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Un questionnaire comprenant des aspects sur la démarche de transition écologique a été envoyé à tous les accueils de loisirs.

Parallèlement, le service Enfance-Jeunesse a pour objectif de redynamiser et animer le réseau des accueils de loisirs en 2023. Une première réunion de présentation de la démarche de transition écologique de la communauté d'agglomération aux ALSH s'est déroulée le 22 novembre 2022.

Les résultats du questionnaire envoyé aux 38 ALSH du territoire sont détaillés ci-dessous :

- 28 ALSH se disent déjà engagés dans une démarche de développement durable ;
- 30 ALSH sont favorables à aller plus loin dans leurs actions et souhaitent être accompagnés par la communauté d'agglomération ;
- 4 ALSH sont labellisés : (2 ALSH ont le label Territoire Engagé Climat car géré par la Ville de Saint-Louis, 2 ALSH ont l'écolabel « LABELVIE »).

Lors de la réunion du 22 novembre 2022, les nombreux échanges ont permis d'**identifier les besoins en accompagnement et les freins des ALSH pour avancer sur les enjeux de la transition écologique.** Les thèmes relevés sont notamment l'alimentation, les écogestes, les déchets, l'entretien des locaux et les espaces verts. Les freins qui ont été abordés sont les moyens financiers, la disponibilité des animateurs, l'adhésion de tous les partenaires et les compétences à acquérir sur ces sujets.

La communauté d'agglomération a confirmé vouloir accompagner ces structures sur plusieurs aspects :

- Diagnostic sur la structure et ses points de progrès
- Accompagnement administratif : recensement des dispositifs (appels à projet, demande de subvention)
- Aide au développement des compétences : formation sur le territoire (exemple : utilisation /optimisation d'un composteur, d'un lombricomposteur)
- Partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne et d'autres associations (CINE, Ariena...)/organisation de formations sur le territoire
- Supports de communication pour la sensibilisation (affiches, stickers...)
- Réunions du réseau

- Partages d'expériences (visite de structure)/ partage de compétences.

### Élaboration du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé a été élaboré et rédigé en collaboration avec les acteurs santé du territoire tout au long de l'année 2022.

**Il comprend un programme d'actions organisé selon 3 axes :**

- **Améliorer l'accès aux soins et renforcer l'attractivité (para)médicale**
- **Renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à la santé**
- **Améliorer le parcours des personnes âgées pour faciliter leur maintien en autonomie**

Parallèlement, **certaines actions, notamment celles contribuant à améliorer l'accès aux soins, ont déjà démarré courant 2022 :**

- Accompagnement du service santé de la collectivité à la mise en place d'une collaboration infirmier ASALEE avec des médecins libéraux. L'infirmier ASALEE prend en charge des patients pour de l'éducation thérapeutique et des actes dérogatoires (suivi diabète, cardio vasculaire, tabagique, BPCO, troubles cognitifs). Cela permet de libérer du temps médical au médecin, d'améliorer la prise en charge des patients, de fluidifier le parcours de soins...
- Accompagnement du service santé de la collectivité au recrutement d'une assistante médicale par un médecin libéral. Cette nouvelle fonction permet au médecin de se libérer de certaines tâches sans plus-value médicale, de se concentrer sur le soin, de se décharger au quotidien et de pouvoir ainsi prendre en charge davantage de patients (notamment des patients sans médecin traitant)
- Accompagnement du service santé de la collectivité à la création de nouveaux services de soins (cabinets paramédicaux par exemple)
- Accompagnement du service santé de professionnels de santé dans leurs démarches administratives et logistiques d'installation sur le territoire, facilitant et accélérant leur début d'activité
- Accompagnement des étudiants en santé lors de périodes de stage (logement, transports, aides financières, infos diverses...) et présentation des opportunités d'installation
- Participation du service santé aux ateliers d'accès aux soins transfrontaliers TRISAN et communication sur les possibilités d'effectuer des soins en Allemagne, en France ou en Suisse (guide de mobilité des patients dans le Rhin supérieur)

- Le service santé a facilité la mise en place des activités de la Ligue contre le cancer sur le territoire et a communiqué auprès des habitants et des professionnels de santé sur les soins de support et activités adaptées proposés aux malades et à leurs proches
- Le service santé a accompagné des professionnels de santé dans la constitution de mode d'exercice coordonné (équipe de soins primaires : meilleure coordination des acteurs santé pour améliorer le parcours de soin des patients)
- Maison de santé à Folgensbourg : développement de l'offre de soins : installation d'un nouveau médecin généraliste en septembre 2022, développement des activités des masseurs kinésithérapeutes, installation d'une nouvelle diététicienne nutritionniste en octobre 2022.

### Promotion de l'activité physique et sportive

Le Contrat Local de Santé comporte une fiche action « promotion de l'activité physique et sportive » qui a connu un début de mise en œuvre en 2022.

Le Réseau Santé Sud Alsace (RSSA) est porteur de cette action qui a notamment pour but de recenser et faire connaître à la population et aux professionnels de santé les dispositifs de sport adapté (dont Prescimouv).

**Dans ce cadre, le RSSA a tenu un stand lors de la fête du sport organisée par le service des sports le 18 septembre 2022.**

### Agir en faveur de l'inclusion numérique en santé

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé, la collectivité agit en faveur de l'inclusion numérique en santé.

Le numérique est omniprésent dans les démarches, y compris dans le domaine de la santé, et peut constituer un facteur d'aggravation d'inégalités de santé pour les publics précarisés, vulnérables et qui éprouvent une difficulté technique ou culturelle avec le numérique.

Cette fiche action a pour objectif de renforcer l'accès numérique aux soins et aux services associés à la santé. **En 2022, un diagnostic de maturité numérique a été réalisé par le service communication et a inclus cette problématique.**

## Perspectives 2023

Dans le cadre de la politique de ressources humaines de SLA, les perspectives de travail seront d'encourager le covoiturage et de favoriser l'utilisation des transports en commun par les agents.

Le défi « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo...et autrement ! » sera reconduit du 2 au 26 mai 2023.

Au niveau transfrontalier, le fonds de rencontres transfrontalières reste opérationnel et permettra de soutenir financièrement (à hauteur de maximale de 2 000 €) de nouveaux projets portés par la société civile.

Le Conseil de Développement sera consulté sur de nouveaux sujets à la demande de Saint-Louis Agglomération, notamment sur l'étude globale de diagnostic et de déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération, qui sera réalisée en 2023. Il poursuivra également son travail au sein des groupes thématiques.

Les Espaces France Services ont pour projet de mettre en place des ateliers numériques pour aider les personnes qui le souhaitent à aller vers l'autonomie numérique dans leurs démarches en ligne. Des événements thématiques (par exemple autour de la prévention santé) pourront également être organisés.

Les équipes des crèches sont investies dans une démarche d'éco-responsabilité, elles continueront donc de la renforcer en 2023. D'autres actions sont en cours de réflexion, notamment une démarche d'éco labellisation pour les 4 crèches ainsi qu'une réflexion sur le remplacement de certains moyens de chauffage (2 crèches encore actuellement chauffées au fioul).

Pour le service enfance-jeunesse, l'objectif sera de favoriser l'accélération et le développement des actions en faveur de la transition écologique dans les accueils de loisirs du territoire. Le service souhaite également lancer une démarche similaire auprès des acteurs de la jeunesse tels que les services jeunesse et les services des sports des communes : mettre en place et animer le réseau jeunesse, présentation de la démarche de transition écologique (identifier les thématiques, les freins et les besoins d'accompagnement).

Après signature du Contrat Local de Santé qui devrait intervenir en 2023, l'ensemble des actions prévues dans ce contrat pourront être mises en œuvre.

## 4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

### Bilan des actions conduites par la collectivité

#### Soutien aux communes membres

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, Saint-Louis Agglomération a décidé de mettre en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2021-2026 inclus.

Le soutien financier apporté par Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux qui devront s'inscrire en cohérence avec son projet de territoire, fondé sur trois grandes orientations identifiées dans la stratégie « Vision d'Avenir 2030 » :

- Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
- Un territoire de développement métropolitain équilibré et durable
- Un territoire de bien-être et de services en appui sur ses centralités

**Les opérations éligibles sont les suivantes (modification de la liste par délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2022) :**

- Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur les infrastructures et les bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur la construction de bâtiments communaux neufs éligibles au dispositif Climaxion (allant plus loin que la réglementation thermique en vigueur)
- Études suivies de travaux d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur des propriétés ou bâtiments communaux (solaire photovoltaïque en autoconsommation uniquement, solaire thermique sur un bâtiment avec une importante consommation d'eau chaude, etc.)
- Études et installations qui permettent de suivre et d'améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles, crèches et périscolaires
- Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes électriques des infrastructures et bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des infrastructures et bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux relatifs à la mobilité durable

- Études suivies de travaux et travaux sur le petit patrimoine remarquable des communes (fontaines, calvaires, etc.)
- Études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux dans les parcs publics communaux et dans les cours des écoles maternelles, crèches et périscolaires, etc.
- Études suivies de travaux et travaux de désimperméabilisation de sols (dépose de revêtements imperméables type « macadam » et pose de sols perméables aux eaux de pluie dans les cours d'école, parking et allées d'accès, etc.)
- Études suivies de travaux et travaux d'installation de systèmes type forage, stockage et récupération d'eau de pluie à des fins d'utilisation non domestique à l'extérieur des infrastructures publiques (arrosage des terrains de sport et des espaces verts communaux)
- Études suivies de travaux et travaux d'enfouissement des Points d'Apport Volontaire pour le tri des déchets
- Travaux et équipements et/ou études suivies de travaux, situés sur un terrain communal, destinés à favoriser des circuits courts de proximité concernant l'alimentation, dans le cadre d'actions régulières et structurantes au minimum une fois par mois, et portées par la commune (exemple : mise en place d'infrastructures pour un marché de produits locaux, etc.).

Au titre du fond de concours, 49 projets des communes membres ont été soutenus financièrement en 2022 pour un total de 943 000 € d'aides conventionnées.

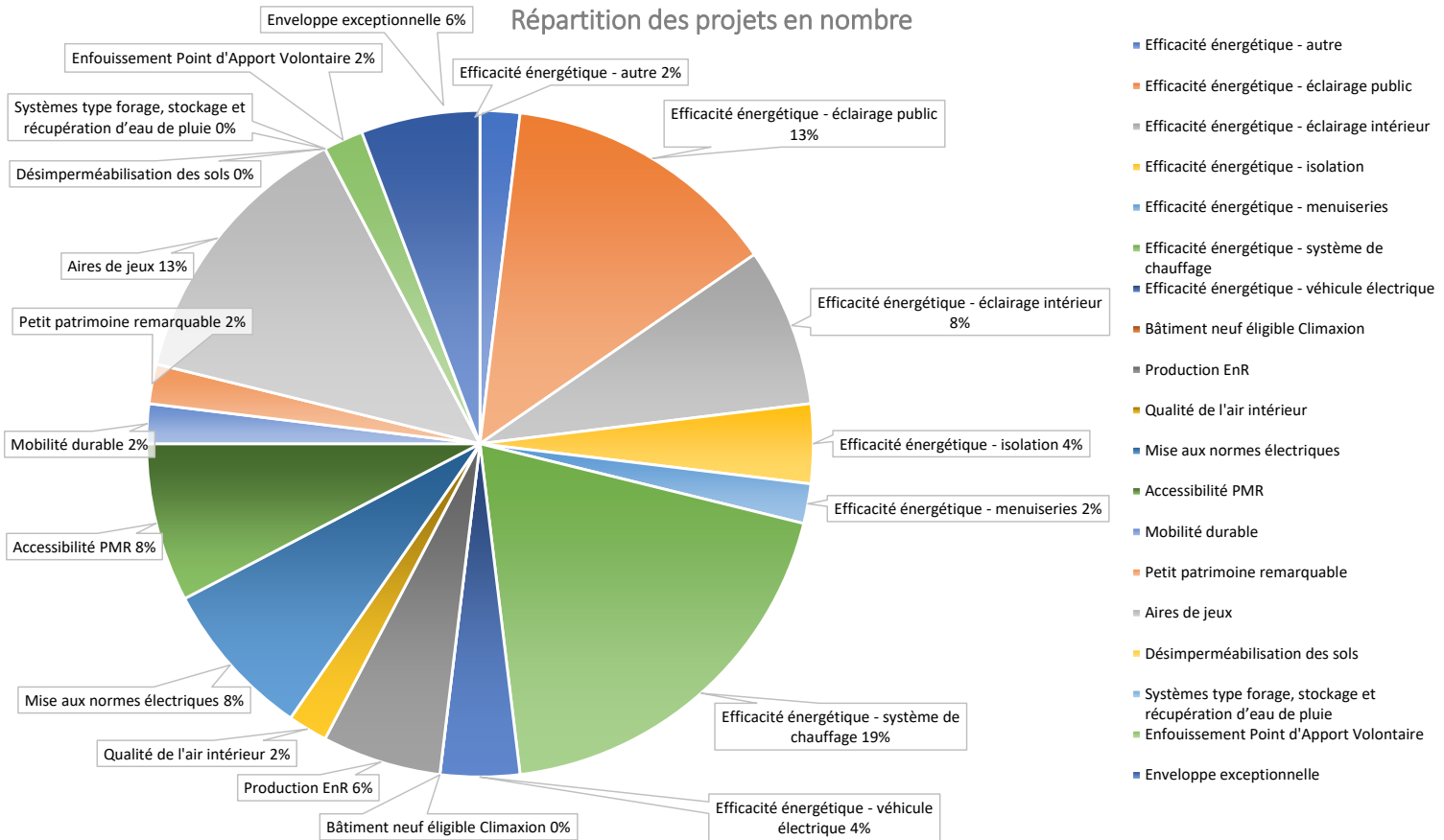


Projets soutenus  
financièrement par SLA

49

60% des projets subventionnés en 2022 via les deux fonds de concours concernant la transition énergétique.

Répartition des projets en nombre



### Mise en œuvre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF), l'agence de la transition écologique (ADEME) et ses partenaires financiers, ont lancé fin 2020 le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) afin d'accompagner les collectivités à la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics.

**Saint-Louis Agglomération a été lauréat de ce programme au côté de Territoire d'Énergie Alsace. 26 communes du territoire bénéficient de l'accompagnement d'un économiste de flux, ce qui concerne 70 bâtiments (la ville de Saint-Louis étant comptabilisée à part avec 28 bâtiments).**

**ACTEE** Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique



## Politique de l'Habitat

Saint-Louis Agglomération a adopté son Programme Local de l'Habitat (PLH) le 14 décembre 2022.

Document cadre de la politique communautaire en matière d'habitat, le PLH définit pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Sa mise en œuvre se veut globale, partenariale et transversale. Elle mobilise ainsi l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'habitat, qu'ils soient publics ou privés. Le caractère concerté de la démarche est, du reste, le garant d'une prise en compte effective des équilibres sociaux et territoriaux.

**Depuis 2017, Saint-Louis Agglomération mène une politique volontariste en matière de soutien au développement du parc social et à la réhabilitation du parc de logements, privés comme publics. En 2022, elle s'est notamment traduite par :**

- L'octroi de garanties d'emprunt à des bailleurs sociaux pour la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de logements. Ainsi en 2022, 8 opérations portant sur 310 logements sociaux ont bénéficié d'une garantie communautaire à 100%. Le montant des prêts garantis par SLA pour cette année s'élève à 14 542 840 €
- L'attribution de subventions pour la réalisation de logements sociaux, à savoir en 2022 77 800 € attribués à 4 programmes comprenant au total 35 logements
- Un soutien financier à la réhabilitation thermique du parc social. 117 000 € ont ainsi été alloués à la réhabilitation de 117 logements sociaux sur 1 opération massive
- L'attribution à 3 particuliers d'une aide forfaitaire de 500 € pour la rénovation thermique de leur logement
- Le financement de 4 permanences mensuelles d'information sur le logement, assurées par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour un montant de 3 000 €. Ces permanences visent à apporter un conseil neutre et gratuit aux ménages de SLA. Elles sont organisées selon une logique de proximité : tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois à Saint-Louis, le 2<sup>e</sup> jeudi du mois à Sierentz et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois à Folschbourg puis depuis septembre à Ranspach-Le-Bas, de 9 h à 12 h.

## Politique de la Ville

Saint-Louis Agglomération exerce la compétence « Politique de la Ville ». Elle pilote, en collaboration avec la Ville de Saint-Louis et l'État, le contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis.

Le Contrat de Ville, signé le 24 juin 2015 à l'issue d'un large travail partenarial, définit un projet de développement pour ce quartier visant à améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Ce contrat s'articule autour des cinq enjeux stratégiques suivants :

1. Un quartier (re)pensé en termes d'urbanisme, d'aménagement et de déplacement
2. Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés
3. Le renforcement de la dimension éducative
4. L'accès au(x) droit(s) et aux services
5. La sécurité et la prévention de la délinquance.

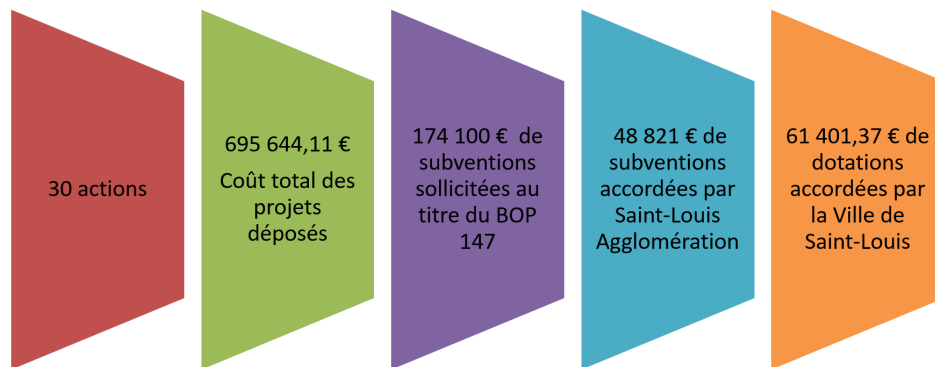
Il s'agit également d'encourager, dans ces 5 enjeux et de manière transversale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et le soutien à la jeunesse.

Au début de l'année 2022, un appel à initiative a été lancé par l'État, la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération, afin de soutenir financièrement les porteurs de projets souhaitant proposer des actions à destination de la population de ce quartier.

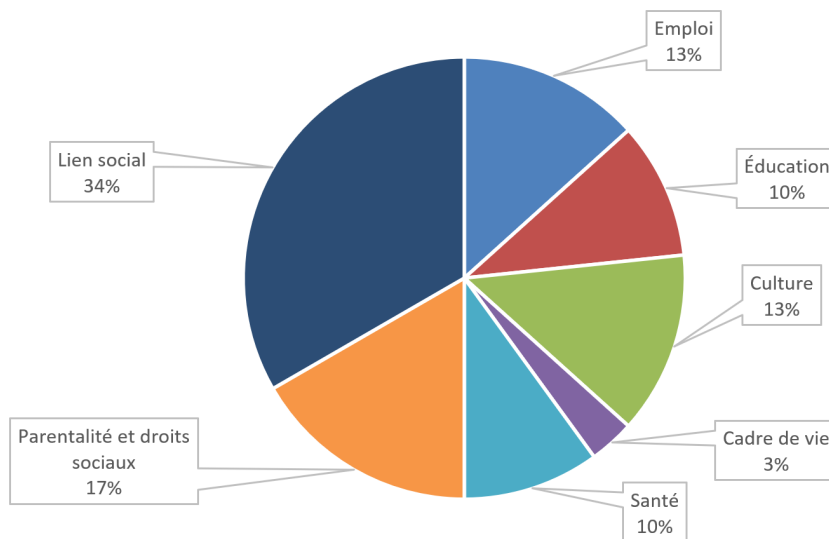
**Ce sont 30 projets (hors évaluation et pilotage) qui ont bénéficié d'un financement de l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et/ou de la Ville de Saint-Louis ou de Saint-Louis Agglomération.**



## Représentation graphique récapitulatif des actions et de leur financement 2022



## Représentation en % du nombre de projets par thématique



Eu égard à ses compétences statutaires, Saint-Louis Agglomération a ciblé ses participations financières sur les actions relevant des thèmes suivants :

- Le développement économique
- La formation, notamment dans le domaine des langues (français, allemand et anglais) à visée professionnelle, mais aussi d'intégration et de vivre-ensemble
- L'information
- L'ingénierie liée à la mise en œuvre de la politique de la ville.

**11 projets ont ainsi été soutenus financièrement par Saint-Louis Agglomération, représentant un montant total de subvention de 48 821 € (voir le tableau ci-dessous).**

Par ailleurs, Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis et l'État accordent à deux bailleurs sociaux, NEOLIA (255 logements concernés) et DOMIAL (85 logements concernés) un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le cadre du contrat de ville.

Grâce à cet avantage fiscal, ces bailleurs disposent de moyens supplémentaires pour réaliser des travaux visant à améliorer le cadre et les conditions de vie de leurs locataires. La Convention a fait l'objet d'un avenant en 2022 afin de proroger la durée de l'abattement jusqu'au 31 décembre 2023, date de la fin du Contrat de Ville.

Nom du porteur de projet	Intitulé du porteur de projet	Coût du projet	Montant de la subvention à allouer
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS	Atelier sociolinguistique-FLI	50 711,49 €	6 776 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS	Conseil Citoyen	7 557,09 €	1 511 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS	Atelier Bien-Être	6 584,95 €	1 284 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS	Lien Accueil Enfant-Parent (LAEP)	68 108,26 €	11 000 €
CIDFF 68	Permanence d'accès au droit	9 278,66 €	2 000 €
CIDFF 68	Plateforme linguistique	97 140,50 €	2 000 €
MISSION LOCALE SAINT-LOUIS ALTKIRCH	Renforcement Accompagnement socioprofessionnel	21 714 €	9 414 €
FACE ALSACE	LUDOLOGIS	21 488 €	2 122 €
LE CAP	TAPAJ Travail Alternatif Payé À la Journée	34 265 €	7 000 €
LE CREPI ALSACE	PAQTE déclinaison locale – Le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises	33 386 €	2 000 €
AGRICULTURE ET ALIMENTATION DURABLE	De la Graine à l'Assiette	24 757 €	3 714 €
<b>TOTAL</b>		<b>374 990,95 €</b>	<b>48 821 €</b>

## **Le Projet de Renouveau urbain d'Intérêt Régional (PRIR)**

Compte tenu de son envergure et de sa cohérence d'ensemble, le projet de renouvellement urbain prévu pour le quartier de la Gare a été retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) comme projet d'intérêt régional. Une convention pluriannuelle a été signée entre les différents partenaires le 2 décembre 2020.

**En 2022, l'ensemble des opérations ont été réalisées et soldées.** Pour rappel, les opérations ont porté sur des aménagements d'ensemble (création d'un cheminement piéton, installation de point d'apport volontaire) et des équipements publics de proximité (comme la maison de quartier et la rénovation du conservatoire de musique et de danse).

## **Coopération interterritoriale en matière de développement local**

Saint-Louis Agglomération participe, avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau, au Groupe d'Action Local (GAL) du Sundgau-3F, une structure chargée de gérer et de mettre en œuvre le programme européen pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER).

Les fonds LEADER ont vocation à soutenir des projets de développement local. En 2015, le GAL du Sundgau-3F a vu sa candidature au programme LEADER pour la période 2014-2020 acceptée par la Région Alsace. Cette candidature avait pour objectif d'impulser une dynamique intégrée de développement territorial au niveau du Pays du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération, notamment dans les domaines du tourisme, de la mobilité, de la valorisation des ressources locales, de l'environnement, de l'énergie, de la cohésion sociale ou de la culture. Les deux territoires disposaient initialement d'une enveloppe de 1,333 million d'euros.

En 2021, le GAL Sundgau-3F a bénéficié d'enveloppes complémentaires d'un montant total de 597 893 € dans le cadre d'une part de la bonne consommation de l'enveloppe initiale et également de la prolongation de la programmation actuelle jusqu'en 2022. En effet, la prochaine programmation ne débutant qu'à partir de 2023, et au vu de la bonne dynamique du programme LEADER, des fonds de la programmation 2021-2027 ont été prélevés pour alimenter la programmation actuelle. Ces enveloppes complémentaires permettront potentiellement de financer les projets à venir.

En 2022 ont eu lieu plusieurs Comités de Programmation, qui valident les projets LEADER. **Quatre projets sur le territoire de Saint-Louis Agglomération ont pu ainsi bénéficier d'un**

financement LEADER :

- **Le projet de « Définition d'une stratégie territoriale touristique et l'accompagnement de la collectivité »** porté par Saint-Louis Agglomération. Il s'agit pour la collectivité d'optimiser le potentiel de développement touristique du territoire au regard de sa situation géographique trinationale, de son accessibilité et de la diversité de son territoire urbain et rural
- **Le projet d'« Acquisition de vélos à assistance électrique pour développer la mobilité douce et une approche pédagogique »** porté par le Syndicat Mixte des Gardes-champêtres intercommunaux (Brigade Verte). Celui-ci consiste à équiper les équipes en charge de la surveillance et la protection des espaces naturels, forestiers, des zones rurales et de quartiers résidentiels et particulièrement du Jura alsacien et du site de la Petite Camargue Alsacienne
- **Le projet de « Réfection, Amélioration et Pérennisation de l'île aux Oiseaux de Kembs »** porté par la commune de Kembs. L'objectif est de protéger les berges de cette île située sur le canal de Huningue, à proximité des Eurovéloroutes, du port de plaisance, du camping, etc., afin de permettre le repeuplement de cette zone par les oiseaux nidificateurs. La création d'un ponton belvédère ainsi que l'aménagement d'un jeu pédagogique ont pour but de sensibiliser la population à la faune et la flore environnante
- **Le projet « East Park Bartenheim »** porté par une structure privée, la SAS Go Bigger. Celle-ci a remporté un appel d'offres de la commune pour la création d'une base de loisirs comprenant les offres suivantes : un télésiège électrique, un aquaparc, une base de stand up paddle, un sentier pédagogique et une base de vie. Ces activités s'inscrivent dans une optique de développement durable.

Par ailleurs, l'année 2022 a été consacrée à l'élaboration de la candidature du GAL Sundgau-3F (le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération ayant à nouveau décidé de déposer une candidature commune) au prochain programme LEADER 2023-2027. Celle-ci a nécessité de nombreux échanges, ateliers et rencontres du Comité de Programmation, de manière à procéder au dépôt de la candidature en octobre 2022.

## Préparation du 5<sup>e</sup> « projet d'agglomération »

**Saint-Louis Agglomération participe avec d'autres collectivités suisses et allemandes au développement territorial dans la région trinationale de Bâle dénommé "projet d'agglomération".**

Toutes les planifications relevant de l'urbanisation et des transports sont recensées dans le projet d'agglomération, lequel expose une vision d'avenir commune à l'horizon 2040, élabore des stratégies et des projets pour sa mise en œuvre. Le projet d'agglomération est soumis tous les quatre ans à la Confédération suisse pour obtenir des cofinancements pour ses projets d'infrastructure.

Le gouvernement fédéral contribue à hauteur de 30 à 40 % des coûts d'investissement des projets éligibles et finance également des projets transfrontaliers. L'Agglo Basel a déjà élaboré quatre projets d'agglomération : le dernier a été déposé en juin 2021.

À la suite d'une première évaluation des services de la Confédération, les membres de l'Agglo Basel, dont Saint-Louis Agglomération fait partie ont pu prendre position et défendre leurs intérêts. Les premiers retours obtenus en octobre 2022 s'avèrent positifs. La décision de la Confédération sur le cofinancement des projets présentés par Saint-Louis Agglomération sera officiellement connue en mars 2023.

Les projets d'agglomération s'appuient sur les travaux des générations précédentes. Pour chaque génération, le processus est amélioré, le contenu est actualisé, notamment par la prise en compte de thématiques complémentaires et les nouvelles exigences de la Confédération suisse.

Afin d'élaborer un concept pour le prochain projet d'agglomération (5<sup>e</sup> génération), une série d'ateliers de réflexions ont eu lieu en 2021 et 2022. L'accent a été mis sur la mise en œuvre des différentes « sous-stratégies » définies dans le projet d'agglo n°4, notamment la sous-stratégie tram/bus, la stratégie transversale pour l'intermodalité, celle du transport de marchandises, du paysage pour ne citer que celles-ci.

Dans le cadre de la 5<sup>e</sup> génération, une plus grande importance sera accordée à la question de la protection du climat à tous niveaux - vision d'avenir - stratégie partielle - projets. Le programme d'agglomération vise à contribuer à la réalisation de l'accord de Paris sur la protection du climat « net 0 ». L'objectif est de développer une stratégie climat qui doit fonctionner comme une stratégie transversale, faisant le lien avec d'autres thématiques traitées dans le cadre du projet d'agglomération.

## Lutter contre la prolifération du moustique tigre sur le territoire

Saint-Louis Agglomération participe à la lutte contre la prolifération du moustique tigre sur le territoire en communiquant sur les bonnes conduites.



Cette fiche action du Contrat Local de Santé est portée conjointement par la communauté d'agglomération et l'Agence Régionale de Santé.

Même si des réunions d'échange ont eu lieu en 2022, cette action n'a pas encore démarré concrètement.

En revanche, le service Eau-Assainissement de la collectivité contribue déjà sur l'aspect curatif par un traitement anti larvaire des avaloirs sur certaines communes, mis en œuvre par la Brigade verte.

Le Contrat Local de Santé se focalisera davantage sur des aspects préventifs (projet 2023).

## Sensibilisation à la santé mentale dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

À travers son Contrat Local de Santé, l'agglomération participe à la lutte contre l'exclusion en travaillant sur la sensibilisation à la santé mentale dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Le 21 juin 2022 a eu lieu une séance de sensibilisation sur la santé mentale à destination des acteurs clés des Quartiers Prioritaires de la Ville, en l'occurrence le quartier de la gare à Saint-Louis. L'objectif était d'aborder les représentations sociales sur la santé mentale, la déstigmatiser, connaître les ressources afin d'orienter les personnes qui en ont besoin.

## Perspectives 2023

La communauté d'agglomération poursuit son soutien aux communes membres grâce au fond de concours mis en place sur la période 2021-2026 qui permettra de financer des travaux communaux. Le programme ACTEE lui, touchera à sa fin courant 2023.

Le Programme Local de l'Habitat de Saint-Louis Agglomération a été approuvé le 14 décembre 2022 et entrera en action en 2023 pour une durée de 6 ans. Les moyens qu'il prévoit permettront de répondre aux enjeux de durabilité de l'habitat avec un effort important consacré au développement et à la réhabilitation thermique du parc de logements sociaux.

Le contrat de Ville de Saint-Louis, et de facto, le projet de renouvellement urbain d'intérêt régional associé, arrivera à échéance le 31 décembre 2023. L'évaluation finale du Contrat de Ville, commencé en 2022, se poursuivra en 2023. Cette évaluation est un enjeu majeur dans le renouvellement du Contrat de Ville et pourra appuyer les fondements d'une nouvelle contractualisation.

Concernant l'Agglomération trinationale de Bâle, les premières études associées à la préparation du projet d'agglomération n°5 seront lancées. La décision de la Confédération sur le cofinancement des projets présentés par la communauté d'agglomération sera officiellement validée en mars 2023.

Concernant le programme LEADER, il s'agira de programmer de nouveaux dossiers, afin de consommer notre enveloppe complémentaire dans les délais impartis. En parallèle, début 2023, le GAL Sundgau-3F sera fixé sur l'issue de sa candidature au prochain programme 2023-2027. En cas de retour favorable, il s'agira de travailler au conventionnement entre le GAL, l'autorité de Gestion (la Région Grand Est) et l'organisme payeur (l'Agence de Services et de Paiement).

## 5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

### Bilan des actions conduites par la collectivité

#### Tri et réduction des déchets

La collectivité est compétente pour la gestion et la collecte des déchets et est à ce titre engagée depuis plusieurs années dans des actions de sensibilisation du grand public au tri et à la réduction des déchets.

Une chargée d'animation est spécifiquement chargée de ces actions de sensibilisation, qui comportent :

- Des animations dans les écoles sur les thèmes du tri, de la collecte, du recyclage et de la réduction des déchets



- Le développement du tri et du compostage en habitat collectif
- La réalisation et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP)
- Et la vente de composteurs/ lombricomposteurs tout au long de l'année.



Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le contenu du Programme Local de Prévention des déchets 2018-2023 (PLP) pour l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération. La mise en œuvre d'un PLP a été rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2. Ce PLP vise à diminuer la production de déchets à travers la mise en place d'un programme d'actions regroupés en 4 thématiques :

1. Éco-exemplarité des collectivités
2. Sensibilisation des publics
3. Évitement des biodéchets
4. Réemploi et réutilisation.

Ces actions ont pour objectif de diminuer la production de déchets ménagers et assimilés de 10 % par rapport à l'année 2010, soit une réduction attendue de 61,8 kg par habitant sur 5 ans.

Les animations menées en 2022 ont été les suivantes :

- Opération de broyage de végétaux à la déchetterie de Village-Neuf et de Sierentz sur deux journées
- Vente de 180 composteurs et 10 lombricomposteurs à des prix réduits (15 € et 30 €)

- Installation de 4 nouveaux sites de compostage partagé (Hagenthal-le-Bas, Huningue et Saint-Louis) et installation de 6 composteurs collectifs dans des espaces publics ou des établissements (école Galilée et jardin familiaux à Saint-Louis, jardin associatif à Huningue, périscolaires de Magstatt-le-Haut et de Schlierbach, centre socio culturel à Saint-Louis)
- Actions de sensibilisation dans les écoles pour 1 546 élèves de 64 classes du CP au CM2
- Organisation d'ateliers zéro déchet pour le grand public, rassemblant au total 120 participants.

#### Démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... maintenant ! »

Saint-Louis Agglomération poursuit sa démarche visant à instaurer une dynamique collective autour des questions de l'alimentation, des pratiques agricoles et de la ruralité. Ceci dans l'objectif de faire émerger un certain nombre de projets permettant de répondre aux enjeux de qualité de l'eau, de débouchés économiques pour le monde rural, de forte demande de produits locaux par les consommateurs ou encore de préservation de la qualité paysagère.

Pour rappel, cette démarche se définit par :

- **1 fil conducteur** : Maintien de l'agriculture, activité économique forte et structurante pour le territoire et ses paysages, par des filières rémunératrices et permettant aux agriculteurs de retrouver la considération qu'ils méritent
- **4 défis à relever**, avec des actions marquantes dans chacun d'eux :
  - Favoriser une agriculture de proximité et connectée au territoire permettant de rapprocher les producteurs des consommateurs
  - Accompagner les acteurs vers des modes de production ou des cultures permettant la protection des ressources naturelles
  - Favoriser « le vivre ensemble » : remédier au manque de connaissances autour de l'agriculture et de sa réalité, afin de recréer un lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs qui le façonnent
  - Préserver et mettre en valeur les paysages ruraux du territoire.

## 1. Labellisation Programme Alimentaire Territorial

En 2022, la démarche a même franchi un cap dans sa structuration puisqu'elle a été labellisée Programme Alimentaire Territorial de niveau 1.

En effet, Saint-Louis Agglomération a été lauréate de l'Appel à Projet Régional du Programme National pour l'Alimentation lancé en avril 2022 pour un Projet Alimentaire Territorial. Le PAT a pour ambition d'identifier, valoriser et accompagner des projets fédérateurs, démultipliables et exemplaires, concourant à l'atteinte des objectifs de politique publique de l'alimentation (lutte contre le gaspillage alimentaire, production, transformation et distribution alimentaire, nutrition et santé, accès à l'alimentation, inclusion par l'alimentation (emploi), évolution des pratiques agricoles, protection et gestion du foncier agricole).

La Convention relative à la labellisation PAT de la démarche "Ruralité, Agriculture, Territoire" a été signée en septembre 2022 entre la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) et Saint-Louis Agglomération.

L'inscription de la démarche de l'agglomération dans le cadre d'un Programme Alimentaire Territorial proposé par la DRAAF permettra à la collectivité de valoriser les actions initiées, à travers la reconnaissance officielle qu'offre la labellisation PAT et de bénéficier des apports de la mise en réseau des PAT. La candidature à l'appel à projets PAT permettra également à la collectivité d'élargir ses réflexions à des thématiques qu'elle n'a, pour l'instant, que peu ou pas explorées, telles que la restauration collective, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore la précarité alimentaire.

## 2. Redynamisation de la démarche par l'organisation d'un événement avec des ateliers participatifs fin août 2022

Par ailleurs, la Démarche "Ruralité, Agriculture, Territoire" a toujours souhaité être une démarche participative et à l'écoute des acteurs de son territoire.

Lors de son démarrage en 2020, une première rencontre participative avait été organisée et avait pour objectif de partager un état des lieux de la ruralité et de ses enjeux sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, mais aussi un partage de témoignages inspirants d'acteurs locaux.

Après deux ans d'existence la collectivité a souhaité redynamiser la démarche par l'organisation d'un événement avec des ateliers participatifs fin août 2022.

L'objectif de cet événement était de :

- Redynamiser la démarche dans son ensemble et les acteurs impliqués
- Mobiliser les acteurs locaux en proposant un bilan des actions mises en place
- Faire vivre et booster les projets amorcés
- Identifier des initiatives intéressantes, ainsi que les acteurs associés, qui n'auraient pas émergés en 2020 lors de la mise en place de la démarche.

Une quarantaine de participants ont pris part à cette rencontre qui s'est déroulée dans le cadre du salon Agrogast à Hagenthal-le-Haut. Il s'agit d'un salon annuel permettant la rencontre entre producteurs et consommateurs et se déroulant dans un environnement agricole.

## 3. Convention de Partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture s'est également poursuivi via la convention 2021-2023 et dans le cadre de sa mise en application, un plan d'actions 2021-2022 a été élaboré et validé par le Comité de pilotage.

Celui-ci portait sur les actions suivantes :

- Rechercher des filières permettant de valoriser les cultures à bas niveau d'impact
- Approfondir le potentiel et les besoins en distribution et transformation de produits locaux
- Mieux connaître et renforcer les échanges frontaliers de produits agricoles avec l'agglomération bâloise et sa région
- Renforcer le lien entre agriculteurs et population : élaboration d'une charte présentant les règles de bon voisinage
- Étudier les liens entre l'agriculture et la qualité de l'air
- Co-animer la convention et participer aux différentes démarches lancées par Saint-Louis Agglomération.

## 4. Des défis et des projets

- Favoriser une agriculture de proximité et connectée au territoire permettant de rapprocher les producteurs des consommateurs

**Action marquante : accompagnement à la création d'un lieu de vente, de rencontres et de services à Koetzingue**

La commune de Koetzingue disposant d'un local à rénover et ayant identifié quelques producteurs intéressés et des habitants prêts à s'impliquer, a été accompagnée pour la création d'un lieu de vente, de rencontres, et de services au cœur du village.



À l'automne 2021, une large concertation a été menée (réunion publique, enquête de besoins, recensement des attentes des producteurs, etc.), qui s'est poursuivie par la construction d'un modèle économique et la création d'une association chargée d'animer les lieux.

En juin 2022, un petit événement de présentation du projet, avec marché de producteurs a été organisé.

Au courant de l'été, des animations ont été proposées par l'association Le Koetz'.

Le magasin a quant à lui ouvert ses portes fin septembre 2022 sous le nom de Koetz' Ladalé.

### Action marquante : étude/enquête pour approfondir le potentiel et les besoins en distribution et transformation de produits locaux

Dans l'objectif de développer l'offre en produits alimentaires locaux sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, une enquête a démarré auprès d'une centaine de producteurs en circuits courts (mais pas uniquement) en 2022, dont l'objectif était de disposer d'une base de données complète, en vue de réaliser un support de communication sur les producteurs locaux.



Ainsi, 86 exploitants ont été enquêtés, dont 45 pratiquent les circuits courts (via la vente à la ferme, sur les marchés ou en dépôt-vente et achat-revente). La plupart d'entre eux apprécient le contact avec les clients et les retours d'expérience sur les produits, mais le principal frein est le temps nécessaire.

En parallèle, des enquêtes auprès des distributeurs et des consommateurs ont été menées de manière à identifier leurs volontés de travailler/consommer des produits locaux. Celles-ci ont mis en évidence une véritable volonté de développer ce volet.

- Accompagner les acteurs vers des modes de production ou des cultures permettant la protection des ressources naturelles

### Action marquante : déploiement de l'outil Paiement pour Services Environnementaux

Saint-Louis Agglomération, comme plusieurs collectivités du Sud Alsace (Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de communes Sud Alsace Largue), a été lauréate de l'Appel

à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur son territoire.

L'objectif des PSE, qui sont construits, portés, gérés, distribués et contrôlés par les collectivités, est de favoriser des pratiques agricoles vertueuses pour le territoire et ses habitants, en rémunérant pendant 5 ans les services environnementaux rendus à la société par les agriculteurs, aussi bien en termes de préservation de la ressource en eau, de lutte contre l'érosion et de préservation de la biodiversité

Le territoire cible des PSE ainsi identifié correspond aux Aires d'Alimentation des Captages (AAC) inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (AAC dégradés), avec un ciblage plus particulier en termes d'animation sur les AAC inscrites dans le programme ERMES (Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines), à savoir : Blotzheim, Wentzwiller, Knoeringue et Ranspach-le-Haut.

Les exploitations éligibles sont celles dont le siège se situe sur une des communes de l'agglomération, (ou sur les communes de Muespach et Muespach-le-Haut, puisque la majorité de l'Aire d'Alimentation du Captage de Knoeringue se situe en dehors des frontières de la collectivité) déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC), et qui ont au moins une parcelle dans le territoire cible.

En vue de répondre aux objectifs identifiés, **quatre indicateurs seront mesurés et permettront de définir le montant de rémunération**, en fonction du positionnement de l'exploitation sur cet indicateur et de sa trajectoire d'évolution sur les 5 ans d'engagement : *voir le tableau sur la page suivante*.

Au courant de l'été 2022, les exploitations agricoles éligibles ont été sollicitées, en vue d'une éventuelle contractualisation au dispositif d'ici fin 2022. 25 exploitants ont ainsi manifesté leurs intentions d'engagement, représentant une surface d'exploitation totale de près de 2800 ha.

**Finalement, 24 exploitations agricoles ont contractualisé un PSE en 2022 avec l'agglomération pour une durée d'engagement de 2023 à 2027.**

## INDICATEURS PERMETTANT DE DÉFINIR LE MONTANT DE RÉMUNÉRATION

### OBJECTIFS

Eau – Érosion - Biodiversité

Eau – Biodiversité –  
Valorisation de l'Agriculture  
Biologique

Érosion – Eau – Biodiversité

Érosion – Eau – Biodiversité –  
Lien Rural/Urban

### INDICATEURS

#### Diversification des cultures

Il s'agit de favoriser un assolement diversifié au sein de chaque exploitation et d'encourager à la rotation.

Le calcul des points est basé sur les critères et le barème de la nouvelle PAC.

#### Diminution de la quantité de substance active herbicide

Il s'agit de récompenser les exploitations fournissant des efforts pour diminuer leur consommation en herbicide.

Le calcul se base sur la position de l'exploitation par rapport à la référence calculée à l'échelle de Saint-Louis Agglomération.

#### Pourcentage de Surface Agricole Utile (SAU) procurant un couvert végétal entre le 1er avril et le 30 juin

Cet indicateur vise à assurer une couverture des sols au moment où le risque d'érosion est maximal, afin de lutter contre les phénomènes d'érosion et de coulées de boues.

#### Mise en place de bandes fleuries

Il s'agit de créer des espaces favorables à la biodiversité.

### • Préserver et mettre en valeur les paysages ruraux du territoire

#### Action marquante : Valorisation des fruits et légumes non récoltés (octobre 21 – Ranspach le Haut)

Appel à projets « Les Pas Perdus » : GASPR Kembs (octobre et novembre 22)

Cette action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la valorisation du potentiel nourricier des vergers ou potagers de particuliers, dont les fruits et légumes ne sont pas valorisés, mais également dans l'objectif de maintenir ces éléments de paysage structurants et ces réservoirs de biodiversités.

À travers son appel à projets « Les Pas Perdus » lancé à l'été 2022, Saint-Louis Agglomération a souhaité poursuivre la dynamique d'actions naissante de 2021 autour de la valorisation des fruits et légumes non récoltés du territoire, en invitant les associations et entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire de Saint-Louis Agglomération à contribuer à un projet qui limite le gaspillage alimentaire, qui crée du lien et valorise les productions du territoire. À cet effet, afin d'encourager ces initiatives locales, la collectivité a souhaité soutenir financièrement les projets retenus.

Dans ce cadre, le projet d'organisation d'un événement à l'automne 2022 par le GASPR (Groupement d'Achat Solidaire du Pays Rhénan) Kembs a été adressé à Saint-Louis Agglomération. Celui-ci consiste en :

#### • Une opération anti-gaspi et récolte partagée

le 19 octobre 2022 (avec discosoupe, ramassage de noix, pressage de pommes et fabrication de jus)



#### • Une opération « Gagnons en autonomie alimentaire » le 26 novembre 2022 (plantation d'arbres fruitiers sur des terrains communaux dont la récolte future sera au bénéfice de tous les citoyens et enfants de la commune).

La première partie de l'événement a réuni 150 participants. 170 kilos de pommes, 20 kilos de noix et 600 kilos de courges ont été récoltés/transformés.

La deuxième partie de l'événement a permis de planter une quarantaine d'arbres fruitiers sur la commune. Les arbres seront entretenus par l'association du GASPR et pourront chaque année être récoltés par des citoyens.

- Favoriser « le vivre ensemble » : remédier au manque de connaissances autour de l'agriculture et de sa réalité, afin de recréer un lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs qui le façonnent

#### Action en cours : Élaboration d'une charte de « bon voisinage »

L'objectif est de mettre en place une démarche concertée d'élaboration d'une charte, visant à aboutir à un document synthétique et visuel, de nature à régler les conflits d'usage et développer les bonnes pratiques.

Pour ce faire, après la mise en place d'un groupe d'acteurs diversifié en mars 2022 (élus, exploitants, société civile, associations environnementales et de loisirs de nature) et l'identification des conflits existants, le groupe a travaillé sur une première ébauche, qui sera enrichie d'illustrations.

Le document synthétique est attendu pour mi-2023.

### Démarche d'écologie industrielle et territoriale du club ACTECO3F

La démarche d'Acteco3f s'inscrit dans une logique de coopération et de complémentarité entre acteurs industriels du territoire.

Tout au long de l'année 2022, Acteco3f a organisé plus d'une trentaine de rencontres et réunions mais également près d'une quinzaine d'ateliers pour accompagner les salariés du territoire au changement.

#### Concrètement, 5 grands domaines d'intervention ont structuré leur travail en 2022 :

- **Ressources et énergie** : partage de ressources et bonnes pratiques autour du décret tertiaire, réflexions autour des énergies renouvelables en circuit court (photovoltaïque et hydrogène), organisation de webinaires sur le fonctionnement du marché de l'électricité, organisation d'ateliers de sensibilisation à la sobriété énergétique et enfin rencontres sur les opportunités liées à l'hydrogène pour le territoire de Saint-Louis Agglomération.
- **Environnement** : présentation détaillée du Plan Climat-Air-Énergie territorial afin de permettre aux industriels de prendre conscience des enjeux et de leur implication nécessaire à l'atteinte des objectifs, comment et quel intérêt à réaliser un bilan carbone dans son entreprise, formation au numérique responsable, quelles actions concrètes pour décarboner mon industrie ?
- **Mobilité** : réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des zones d'activités transmis aux collectivités (Saint-Louis Agglomération et la Collectivité

européenne d'Alsace), organisation d'ateliers de sensibilisation pour faire évoluer les modes de transport domicile-travail des salariés, participation à une fresque de la mobilité afin de mieux comprendre les enjeux écologiques et énergétiques des déplacements de leurs salariés, réflexion autour de la mutualisation de services de mobilité et réalisation d'un diagnostic comportemental des déplacements des salariés

- **Attractivité** : présentation des dispositifs existants pour favoriser la formation et la montée en compétence des collaborateurs, partage autour de la marque employeur, étude sur les dispositifs de recrutement et sur les processus de fidélisation, partenaire de Trinat'Emploi
- **Achat** : réflexions autour d'achats groupés d'énergie, création de bases de données pour mutualiser les fournisseurs, partager des actualités achats, des pratiques métier et visites



## Commande publique éco-responsable

Tout au long de l'année 2022, **trois sessions de formation sur le thème de l'éco-responsabilité de la commande publique** à destination de tous les agents de la collectivité qui sont amenés à rédiger des pièces de marché public (cahier des charges, etc.) ont été organisées.

42 agents ont pu bénéficier de cette formation de 2 jours qui a balayé les thèmes suivants :

- Identifier les intérêts d'une prise en compte des enjeux de développement durable
- Intégrer les évolutions réglementaires (loi AGEC, clauses sociales, etc.)
- Structurer la démarche d'éco-responsabilité en s'appuyant sur le nouveau cadre juridique
- Intégrer des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental, de coût du cycle de vie dans les marchés
- S'appuyer sur des retours d'expériences, des exemples opérationnels et outils concrets pouvant être utilisés au sein de la collectivité.

## Intégration des clauses environnementales dans les marchés publics

En 2022, sur 105 marchés passés, 54 marchés comportaient au moins un critère environnemental et 38 marchés avaient inclus une clause d'exécution environnementale.

Dans le cadre de la démarche Climat-Air-Énergie, la collectivité anime un groupe de travail interservices afin de renforcer l'intégration systématique de ces critères et qu'ils soient plus ciblés selon les types de marchés et formalisés (base commune des marchés sur les aspects environnementaux types labels, etc.).

## Intégration des clauses sociales dans les marchés publics

Saint-Louis Agglomération a renforcé sa politique de promotion des achats éco et socio responsables.

Celle-ci se traduit notamment par un développement des clauses sociales dans ses marchés publics afin d'offrir une réelle opportunité d'insertion professionnelle pour les publics en difficulté.

Dans ce cadre, la collectivité s'appuie sur l'expérience de la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud-Alsace (MEF MSA) qui met en œuvre la clause d'insertion - ou clause sociale - dans les marchés publics pour le compte de différents maîtres d'ouvrages haut-rhinois.

Elle est chargée d'animer, de développer et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la démarche. Le dispositif, sur un an pour démarrer, consiste à promouvoir et faciliter l'intégration, la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion dans les marchés (de travaux, de fournitures et de services), en liaison avec le maître d'ouvrage, les entreprises et les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Elle apporte une aide aux entreprises prestataires afin de répondre aux marchés, un appui technique et une expertise aux entreprises attributaires des marchés dans la mise en œuvre de leur obligation d'exécution d'une clause sociale. Par exemple, en facilitant grâce au réseau des acteurs de l'emploi, les recrutements des personnes éloignées de l'emploi. Elle assurera également le suivi de la bonne exécution des clauses sociales dans les marchés.

En 2022, sur 105 marchés passés, 19 marchés avaient inclus une clause d'exécution sociale.

## Perspectives 2023

Le travail sur la **réduction des déchets** se poursuit dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2023.

Initié par l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, le projet de la déchetterie de Blotzheim et Héisingue est aujourd'hui réactivé et permettra à terme à Saint-Louis Agglomération de disposer d'un réseau de proximité de 7 déchetteries pour l'ensemble de ses habitants. Cette future déchetterie sera construite en intégrant un maximum de possibilités de filières de réemploi et de tri des déchets afin de permettre aux utilisateurs de s'interroger sur l'élimination des déchets. La réception prévisionnelle de l'ouvrage est prévue à l'été 2023.

Différents espaces seront proposés :

- Un espace dédié aux déchets verts et aux gravats ne nécessitant pas de surveillance particulière et permettant d'absorber un flux important de circulation et d'encombrement
- Un espace « Ressourcerie » dédié au réemploi, aux nouvelles filières et aux déchets d'équipements électriques et électroniques
- Un espace pédagogique permettant l'accueil et les explications des gestes de tri et du devenir des déchets
- Le haut de quai de la déchetterie proprement dit, avec les déchets usuels et résiduels permettant aux utilisateurs de terminer leur parcours avec une benne de déchets ultimes.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Saint-Louis Agglomération fait évoluer le tri des déchets ménagers pour le rendre plus simple pour ses administrés et donc plus efficace et conforme au référentiel national.

Les usagers pourront ainsi déposer dans les conteneurs d'apport volontaire jaunes, implantés sur la voie publique, les briques et emballages en carton, les emballages en métal et tous les emballages en plastique. Le conteneur d'apport volontaire jaune accepte donc à présent les pots de yaourts, les barquettes, les films, les boîtes, les blisters et sacs plastiques...

Les bénéfices sont doubles : **pour les habitants**, un geste de tri quotidien et facilité, et **pour la collectivité**, moins d'erreurs dans le conteneur d'apport volontaire jaune, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage à l'échelle du territoire.

Ce projet, piloté par Citeo, vise à recycler plus d'emballages plastiques en impliquant :

- Les entreprises, pour qu'elles favorisent l'éco-conception de leurs emballages
- Les citoyens, dont le geste de tri est la première étape du recyclage
- Les collectivités et les acteurs territoriaux, pour qu'ils collectent et trient plus de matières
- Les recycleurs, pour qu'ils développent des nouveaux débouchés pour les matières plastiques.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collectivité déploiera également, de manière progressive, la **collecte des déchets alimentaires en apport volontaire** sur l'ensemble des 40 communes, après avoir testé ce système sur 6 communes pendant un an.

En 2023, l'agglomération poursuivra le travail commencé dans le cadre de son **Plan Alimentaire Territorial « Ruralité, Agriculture, Territoire »** sur l'ensemble des objectifs énoncés plus haut et s'attèlera notamment, de manière non exhaustive, à :

- Poursuivre le travail initié sur le développement de filières à bas niveau d'impact
- Finaliser le projet d'élaboration d'une charte du bien vivre ensemble en milieu rural
- Favoriser le développement des débouchés en circuits courts pour les exploitations agricoles du territoire, notamment à travers l'organisation d'un salon professionnel producteurs-distributeurs mais également en créant une brochure sur les producteurs en circuits courts
- Suivre la mise en œuvre des Paiement pour Services Environnementaux sur le territoire pour les exploitations agricoles ayant souscrits un contrat.

**Les rencontres et ateliers de sensibilisation du club d'entreprises ActEco3F** perdureront en 2023 afin d'accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire sur les thématiques de transitions : environnementale, énergétique et sociale.

À cela s'ajoutera le lancement d'études de faisabilité pour des projets tels que la mutualisation des cars de ramassage des salariés postés ou encore l'accueil de collégiens en multi-entreprise pour leur stage de troisième.

Pour le volet **commande publique éco-responsable**, les perspectives sont les suivantes :

- Création d'un poste de responsable Marchés Publics et Achats au sein de la collectivité. L'agent assurera la mise en œuvre d'une politique d'achat cohérente et responsable
- Poursuite du travail partenarial d'intégration des clauses sociales avec la Maison de l'Emploi et de la Formation
- Intégration des clauses dans des marchés tests
- Proposition de différents outils aux agents pour intégrer ces nouvelles clauses dans leurs cahiers des charges.

## CONCLUSION

Les différentes finalités du développement durable telles que définies au niveau national concernent donc l'ensemble des compétences et des politiques de Saint-Louis Agglomération.

Loin d'être une politique sectorielle de plus, le développement durable est un objectif transversal qui oriente et influence l'ensemble des politiques et des projets menés par les collectivités territoriales. La prise en compte de cet objectif par tous les services de Saint-Louis Agglomération se confirme, année après année.

La collectivité, également engagée dans la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique, accorde une importance particulière à ces enjeux. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, adopté à l'unanimité en décembre 2021, implique les services de Saint-Louis Agglomération et l'ensemble des acteurs du territoire.

Ces documents cadres permettent à la collectivité de renforcer sa politique transversale de développement durable.



Siège de Saint-Louis Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
[www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Conception et réalisation graphique :  
Direction de la Communication et des Relations Publiques de Saint-Louis Agglomération  
Photos : Saint-Louis Agglomération/Adobe Stock/ACTECOF3